



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INNOVATION
ET DES EXPORTATIONS

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

2014///2015

Dépôt légal – Septembre 2015
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISBN : 000-0-000-00000-0 (imprimé)
ISBN : 000-0-000-00000-0 (pdf)
© Gouvernement du Québec



Imprimé sur du papier Enviro Satin contenant 100 % de fibres postconsommation, certifié FSC Recyclé, ÉcoLogo et Procédé sans chlore. Fabriqué à partir d'énergie biogaz.

A black circle with a dotted blue border. Inside, the text 'RAPPORT ANNUEL DE GESTION' is written in white, bold, sans-serif capital letters. Below the text is a horizontal bar divided into five colored segments: yellow, light green, green, teal, and blue. At the bottom of the circle, the years '2014' and '2015' are written in a light green font, separated by three blue slanted lines.

**RAPPORT
ANNUEL
DE GESTION**

2014///2015



Par ses diverses interventions et ses programmes, le Ministère s'acquitte de sa responsabilité à l'égard de la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires. Ses actions dans ce domaine sont identifiées par le logo OVT.



Préambule

Le ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations a été constitué à la suite du décret 365-2014 du 24 avril 2014. Il regroupe des effectifs et des programmes des anciens portefeuilles suivants : Finances et Économie (développement économique et allègement réglementaire); Enseignement supérieur, Recherche, Science et Technologie (innovation et technologie); Relations internationales, Francophonie et Commerce extérieur (commerce extérieur); Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire (économie sociale); Secrétariat du Conseil du trésor (économie numérique).

Le présent rapport couvre l'exercice financier allant du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015 et contient la reddition de comptes sur la base de la structure ministérielle en vigueur au 31 mars 2015. Il fait état des résultats atteints relativement à ses priorités pour 2014-2015. De plus, ce rapport présente les mandats, les actions et l'utilisation des ressources du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, et ce, en date du 31 mars 2015.



Message des ministres

Québec, septembre 2015

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

Conformément à la Loi sur l'administration publique et à la Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, nous avons l'honneur de vous transmettre le rapport annuel de gestion du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Les ministres,

Jacques Daoust

Ministre de l'Économie,
de l'Innovation et des Exportations

Jean-Denis Girard

Ministre délégué aux Petites et Moyennes Entreprises,
à l'Allègement réglementaire
et au Développement économique régional



Message du sous-ministre

Québec, septembre 2015

Monsieur Jacques Daoust
Ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations
et
Monsieur Jean-Denis Girard
Ministre délégué aux Petites et Moyennes Entreprises,
à l'Allègement réglementaire
et au Développement économique régional
710, place D'Youville
Québec (Québec) G1R 4Y4

Monsieur le Ministre,
Monsieur le Ministre délégué,

C'est avec fierté que je vous présente le Rapport annuel de gestion 2014-2015 du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations.

Ce rapport fait état des résultats obtenus par le Ministère à l'égard des engagements pris dans son Plan annuel de gestion des dépenses 2014-2015 et dans sa Déclaration de services aux citoyens. Il contient également l'information relative à l'utilisation des ressources. Finalement, il respecte les différentes exigences législatives et gouvernementales en vigueur.

Je remercie le personnel du Ministère pour son engagement continu et son professionnalisme dans la réalisation de notre mission.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les Ministres, l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.

Le sous-ministre,

Jocelin Dumas



Déclaration sur la fiabilité des données

Les résultats contenus dans le Rapport annuel de gestion 2014-2015 relèvent de notre responsabilité.
Cette déclaration porte sur l'exactitude et la fiabilité des données qu'il contient.

Le présent rapport :

- décrit fidèlement la mission, les mandats et les orientations du Ministère;
- présente les objectifs en vigueur, les réalisations et les résultats atteints;
- présente des données exactes et fiables.

Nous déclarons que le Rapport annuel de gestion 2014-2015 du Ministère présente fidèlement les résultats obtenus au regard de ses engagements.

À notre connaissance, les données et les contrôles afférents sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2015.



Jocelin Dumas
Sous-ministre



Philippe Dubuisson
Sous-ministre associé
aux politiques économiques



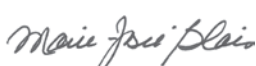
Mario Bouchard
Sous-ministre adjoint aux industries
stratégiques, aux projets économiques
majeurs et aux sociétés d'État



Jean Séguin
Sous-ministre adjoint
au commerce extérieur



Mario Limoges
Sous-ministre adjoint aux services
aux entreprises et aux affaires
territoriales



Marie-Josée Blais
Directrice générale à l'innovation



Francis Mathieu
Directeur général des services
à la gestion



Rapport de validation de la Direction de l'audit interne

Québec, septembre 2015

Monsieur Jocelin Dumas
Sous-ministre
Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations
710, place D'Youville
Québec (Québec) G1R 4Y4

Monsieur le Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen des résultats et des renseignements présentés dans le Rapport annuel de gestion 2014-2015 du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe à la direction du Ministère. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en nous basant sur le travail que nous avons réalisé au cours de notre examen.

Notre examen a été effectué conformément aux normes de l'Institut des auditeurs internes. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie. Notre examen ne constitue pas un audit.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information contenue dans le rapport annuel de gestion n'est pas, à tous égards importants, plausible et cohérente.

La directrice de l'audit interne,



Nathalie Desjardins



Table des matières

Faits saillants	1
1. Présentation du Ministère	5
2. Résultats 2014-2015	9
3. Résultats liés aux services aux citoyens et aux activités institutionnelles	29
3.1 Déclaration de services aux citoyens	30
3.2 Plaintes	31
3.3 Application de lois	32
3.4 Mesures fiscales	34
3.5 Accès à l'information et protection des renseignements personnels	36
3.6 Communications	39
3.6.1 Emploi et qualité de la langue française	39
3.6.2 Accessibilité Web	39
4. Utilisation des ressources	41
4.1 Ressources humaines	42
4.1.1 Programme d'accès à l'égalité en emploi	47
4.1.2 Gestion et contrôle des effectifs	53
4.2 Ressources financières	54
4.2.1 Politique de financement des services publics	56
4.2.2 Mesures de réduction des dépenses	59
4.2.3 Renseignements relatifs aux contrats de services	60
4.2.4 Fonds du développement économique	61
4.3 Ressources informationnelles	62
5. Résultats à l'égard du développement durable	67

Annexe dans la pochette à la fin du document

Organigramme du Ministère au 31 mars 2015



Faits saillants

QuébecInnove

En 2014-2015, le Ministère a mis sur pied QuébecInnove, regroupant à ce jour plus de 70 organismes en recherche et innovation. L'objectif consiste à assurer une plus grande cohérence du système québécois de recherche et d'innovation, à augmenter la qualité des liens entre les organismes ainsi qu'à offrir une porte d'entrée unique aux bénéficiaires, qui sont des organisations privées ou publiques, tout en accordant une attention particulière aux besoins des PME.

Passeport innovation

Lancé en cours d'année, Passeport innovation est une mesure destinée aux PME, aux coopératives et aux OBNL de développement social. Elle vise l'avancement de projets de recherche appliquée, d'essais ou d'expérimentations nécessitant le soutien d'un organisme qualifié, membre de QuébecInnove. Au 31 mars 2015, ce sont 26 projets qui ont été acceptés, menant à un investissement de 834 K\$ du Ministère pour un investissement total de 1,6 M\$ en innovation dans l'économie québécoise.

Contribution du Ministère à plusieurs projets structurants

- Arianne Phosphate, pour l'exploitation d'une mine de phosphate au Lac à Paul, avec une souscription au capital-actions de l'entreprise d'un montant maximal de 2 M\$. Ce projet estimé à 1,2 G\$ créera 465 emplois directs durant la phase d'exploitation de la mine et des retombées économiques estimées à 12,5 G\$ sur 25 ans.
- Ciment McInnis, pour la réalisation de son projet de construction d'une cimenterie à Port-Daniel-Gascons, avec un prêt de 250 M\$ et un investissement de 100 M\$ en capital-actions. Ce projet estimé à 1,1 G\$ créera 200 emplois.
- Sotrem-Maltech, pour la reprise du centre de coulée de Rio Tinto Alcan à Shawinigan, avec un prêt de 3 M\$. Ce projet préservera 75 emplois et engendrera des retombées économiques estimées à 15 M\$ sur dix ans.
- Stornoway Diamond Corporation, pour la construction de la première mine de diamants (projet Renard) du Québec dans la région des monts Otish, avec un prêt de 140 M\$ ainsi qu'un montant maximal de 100 M\$ sous forme de capital-actions. Ce projet évalué à plus de 1 G\$ créera environ 600 emplois au plus fort des travaux de construction. Au cours des dix prochaines années, les activités de la mine créeront 475 emplois directs et près de 600 emplois indirects.
- Uniboard Canada, pour la modernisation de son usine de fabrication de panneaux de bois reconstitué située à Val-d'Or, avec un prêt de 24 M\$. Ce projet de 53 M\$ consolidera plus de 180 emplois directs et 335 emplois indirects.

Stratégie de l'aluminium

Le Ministère a organisé le «Rendez-vous de l'aluminium», qui s'est tenu en février 2015, à Saguenay. Cet événement constitue le point culminant des consultations préalables à l'élaboration de la Stratégie québécoise de développement de l'aluminium qui ont débuté en octobre 2014. Menée auprès de représentants du milieu, cette démarche a permis de mettre en évidence les principaux enjeux de développement des entreprises en plus de déterminer les meilleurs leviers potentiels pour l'essor de cette industrie.

Centre de transfert d'entreprise du Québec

Le 1^{er} mars 2015, le Ministère a mis en place le Centre de transfert d'entreprise du Québec (CTEQ). Agissant sur l'ensemble du territoire québécois, le CTEQ a pour mission de traiter l'enjeu de la relève des dirigeants, de la valorisation et du transfert d'entreprise en accompagnant les cédants et les repreneurs sur l'ensemble du processus afin d'en assurer la qualité et l'intégrité, de favoriser la pérennité des entreprises et de participer positivement au bilan entrepreneurial du Québec. Il permettra de créer une banque de repreneurs et de cédants pour l'ensemble du Québec, ce qui bénéficiera à toutes les régions.

PerforME

Annoncée en février 2015, la stratégie d'accélération des projets PerforME vise à stimuler la croissance économique du Québec en accélérant la réalisation de projets de PME reconnues par leurs pairs comme étant exceptionnellement performantes.

Mise en place de la Table des partenaires en économie sociale et élaboration du Plan d'action gouvernemental en économie sociale

La Table des partenaires en économie sociale, mise sur pied en juillet 2014, a pour but d'établir un dialogue permanent entre le Ministère et le milieu afin de garantir la pertinence de l'action gouvernementale et son adéquation aux besoins des entrepreneurs collectifs. Au cours de l'année 2014-2015, la Table a contribué aux travaux de préparation du Plan d'action gouvernemental en économie sociale.

Adoption par l'Assemblée nationale de la Loi modifiant la Loi sur les coopératives et d'autres dispositions législatives

En 2014-2015, le Ministère a travaillé à modifier la Loi sur les coopératives, et les modifications ont été adoptées en mars 2015. Ces modifications ne touchent que les coopératives non financières et permettent d'introduire, dans le régime des coopératives d'habitation, des mesures de protection du patrimoine pour celles ayant bénéficié de programmes gouvernementaux d'aide à l'habitation, ce qui contre notamment les tentatives d'appropriation de ces actifs collectifs.

Missions commerciales

Deux missions commerciales, réalisées en octobre 2014, retiennent principalement l'attention en 2014-2015. La première a été menée en Chine en présence du premier ministre et du ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations et la deuxième s'est tenue au Salon de l'Association nationale de l'aviation d'affaires (NBAA) à Orlando en Floride. En tout, plus de 150 gens d'affaires et représentants d'universités et de centres de recherche ont participé à ces missions. Au 31 mars 2015, ce sont plus de 39 M\$ de ventes fermes qui ont été réalisées à la suite de ces deux missions.

Fonds de partenariat pour un Québec innovant et en santé

Le Ministère a poursuivi son appui à la croissance du secteur des sciences de la vie, notamment par le Fonds de partenariat pour un Québec innovant et en santé dont sept projets sélectionnés ont été lancés en 2014-2015. Ce fonds soutient la mise en place de partenariats entre le secteur privé et les établissements de recherche publics pour la réalisation de projets de recherche appliquée dans les domaines reliés à la santé humaine.

Créativité Québec

Le Ministère a mis en œuvre, en décembre 2014, le programme Créativité Québec, doté sur trois ans d'une enveloppe de 150 M\$ permettant d'appuyer les entreprises dans la réalisation de leurs projets d'innovation. Créativité Québec est administré par Investissement Québec (IQ), dans le cadre du Fonds du développement économique (FDE).



PRÉSENTATION DU MINISTÈRE



Notre mission

Le ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations a pour mission de soutenir le développement de l'économie du Québec, l'innovation et les exportations en assurant, notamment, la coordination et la concertation des différents acteurs des domaines économiques, sociaux, culturels, technologiques et ceux associés à l'innovation, et ce, dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique et de développement durable.



Nos mandats

Aux fins de cette mission, le Ministère assume principalement les responsabilités suivantes :

- administration, en concertation avec les instances reconnues, des sommes qui lui sont confiées afin d'assurer l'exécution de projets de développement économique;
- appui au développement coopératif et à l'essor de l'économie sociale;
- coordination des interventions gouvernementales et élaboration d'offres gouvernementales intégrées pour appuyer la réalisation de projets d'investissement majeurs;
- élaboration d'une offre de services aux entreprises qui prend la forme d'accompagnement-conseil et de soutien au développement de leurs affaires;
- élaboration et mise en œuvre, en collaboration avec les ministères et organismes (MO) concernés, de stratégies de développement et de programmes d'aide;
- harmonisation et cohérence des actions gouvernementales en matière de développement économique, de technologie et d'innovation;
- orientation et coordination de la prospection des investissements, de l'expansion des marchés et concrétisation des activités qui en découlent;
- promotion à l'étranger des produits et services québécois et coordination des activités des MO concernés;
- promotion des intérêts du Québec lors de la négociation de tout accord national ou international qui concerne le commerce;
- soutien aux entrepreneurs dans la création, le développement et le transfert d'entreprise.



Nos services

- L'accompagnement-conseil
- L'aide financière (ex. : prêt, garantie de prêt, subvention, prise de participation)
- La formation
- Les occasions de maillage et de réseautage



Notre clientèle et nos partenaires

Le Ministère travaille avec les entrepreneurs et les entreprises ainsi qu'avec une multitude de partenaires qui gravitent autour des milieux économiques, sociaux, culturels, technologiques et ceux associés à l'innovation. Qu'ils soient institutionnels, issus d'organismes publics ou privés, notre clientèle et nos partenaires viennent d'horizons divers, dont :

- les établissements d'enseignement supérieur (cégeps et universités);
- les municipalités, les municipalités régionales de comté (MRC), les communautés métropolitaines;
- les organismes d'intermédiation, tels que les centres et les organismes de liaison et de transfert, les centres collégiaux de transfert de technologie, les organismes de promotion de la culture scientifique et ceux de soutien au développement technologique, les centres de recherche, les consortiums et les regroupements sectoriels;
- les organismes de développement économique et les associations sectorielles;
- les organismes socioéconomiques locaux, régionaux et nationaux;
- les représentations du Québec à l'étranger ainsi que les ministères à vocation économique et de soutien à l'innovation de pays étrangers;
- les sociétés d'État et les autres organismes relevant du ministre, les MO du gouvernement du Québec et ceux du gouvernement fédéral.

Les sociétés d'État et les organismes relevant du ministre sont les suivants: le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ), la Commission de l'éthique en science et en technologie¹, la Coopérative régionale d'électricité de Saint-Jean-Baptiste de Rouville, IQ et la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour (SPIPB).

1. Depuis le 1^{er} avril 2015, la Commission de l'éthique en science et en technologie relève du ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.



RÉSULTATS
2014-2015

Consolider l'aide visant l'appropriation et la commercialisation de l'innovation par les entreprises

Ensemble, le Ministère, le Centre facilitant la recherche et l'innovation dans les organisations (CEFRIO) ainsi qu'un partenaire privé, ayant été soutenu financièrement par le Ministère dans la transition de son modèle d'affaires vers le numérique, ont conclu une entente-cadre, en octobre 2014, visant un transfert d'expertise vers des entreprises du Québec, pour favoriser l'adoption de meilleures pratiques en matière de transformation numérique.

Au cours de 2014-2015, le CEFRIO a poursuivi l'accompagnement des entreprises commencé en 2012, dans le cadre du projet pilote PME 2.0 visant l'appropriation des technologies de l'information par les entreprises. La phase commencée cette année, qui vise le transfert et la généralisation des connaissances acquises, permettra de diffuser et d'échanger des résultats avec les entreprises participantes et de mettre au point des outils et des guides facilitant le transfert d'expertise aux entreprises.

De plus, le Ministère appuie neuf organismes et centres de recherche au moyen du Programme de soutien à la recherche, volet Soutien à des organismes ou projets de recherche, pour un total versé de 44,5 M\$ afin que les entreprises du Québec bénéficient de leurs innovations. Toujours dans le cadre de ce programme, le Ministère a donné suite aux éléments du discours sur le budget 2014-2015, en ce qui a trait à la Stratégie maritime, en finançant deux organismes. Ceux-ci mèneront, au cours des deux prochaines années, des activités de recherche pour poursuivre le développement de l'économie bleue, visant l'exploitation et la mise en valeur des produits de la mer.

Enfin, en décembre 2014, le gouvernement a annoncé la mise en œuvre du programme Créativité Québec, incorporé au FDE. Le programme, administré par IQ, est doté d'une enveloppe d'intervention de 150 M\$ sur trois ans, dès l'exercice financier 2014-2015. Créativité Québec offre du financement aux entreprises des secteurs manufacturier et tertiaire moteur pour les soutenir dans la réalisation de leurs projets d'innovation. Ce programme vise l'acquisition de nouvelles technologies ainsi que le développement et l'amélioration de produits ou de procédés. Créativité Québec permet au gouvernement d'aider les entreprises tout en limitant la pression sur les finances publiques. En effet, la formule assure une plus grande pérennité des fonds disponibles puisque l'aide octroyée l'est principalement sous forme de prêt et de garantie de prêt.

Favoriser la collaboration des acteurs des organismes publics de recherche et stimuler l'accroissement de leur productivité et de leur compétitivité au plan national et international

Le Ministère a pour objectif d'accroître l'utilisation des résultats de la recherche et de maximiser leurs retombées économiques et sociales. Certains programmes du Ministère visent à stimuler l'innovation au sein des organisations dans toutes les régions. Ils soutiennent les organismes et les projets qui stimulent la commercialisation ou l'application des résultats de la recherche dans les entreprises ou dans les organisations. L'instauration de nouvelles pratiques et de nouvelles approches, ou encore la création de produits destinés à contourner des obstacles dans des domaines variés, sont autant d'objectifs du Ministère. Au total, 79,2 M\$ ont été versé à 86 organismes pour assurer leur fonctionnement et la réalisation de projets. Ces organismes sont :



- 49 centres collégiaux de transfert de technologie dont 43 exercent leurs activités en technologie et 6 en pratiques sociales novatrices;
- 9 centres ou organismes de recherche;
- 8 regroupements sectoriels de recherche industrielle et Génome Québec;
- 4 centres d'entrepreneuriat universitaire;
- 4 incubateurs;
- 3 centres de liaison et de transfert;
- 3 organismes de liaison et de transfert en innovation sociale;
- 3 sociétés de valorisation;
- QuébecInnove;
- le Réseau Trans-Tech.

En 2014-2015, 23 projets admissibles dans le cadre du Programme de soutien à la valorisation et au transfert, volet Soutien aux projets structurants (mesure projets de valorisation et de transfert), ont été appuyés par une aide versée de 3,2 M\$. Les subventions du Ministère totalisent 7,3 M\$, dont 5,3 M\$ en innovation sociale et 2 M\$ en innovation scientifique et technologique. Le Programme de soutien à la valorisation et au transfert, volet Soutien à la maturation technologique (mesure projets de maturation technologique), appuie le développement de technologies issues de la recherche universitaire et publique afin qu'elles franchissent l'étape de la faisabilité technique et suscitent l'intérêt des entreprises qui pourront en assurer la commercialisation. En 2014-2015, pour les six nouveaux projets, le Ministère a versé des aides financières de 1,1 M\$.

La Politique internationale du Québec et les dernières politiques québécoises en recherche et innovation soulignent la volonté gouvernementale de favoriser la croissance et la prospérité du Québec en mettant le savoir et l'innovation au cœur de son action internationale. C'est dans cet esprit que le Ministère vise, à l'aide du volet Soutien à des initiatives internationales de recherche et d'innovation de son Programme de soutien à la recherche, à accroître les partenariats internationaux en soutenant des projets ou des initiatives internationales stratégiques des milieux de la recherche et de l'innovation. D'ailleurs, ce volet a permis de financer sept nouveaux projets de recherche en 2014-2015.

Au chapitre des actions internationales, ce sont près de 80 activités qui ont été menées pour appuyer la collaboration des acteurs. Il s'agit de 40 accueils de délégations, de 18 missions internationales, de plus d'une dizaine de comités de travail conjoints et de 7 ententes de partenariat.

Promouvoir l'innovation et le design

Au cours de l'année 2014-2015, le Ministère a soutenu des activités favorisant l'innovation et le design. En mai 2014, le troisième événement C2 Montréal visait à attirer des entreprises étrangères d'envergure afin de créer des synergies entre les différents partenaires des industries créatives à Montréal. Voici les principaux résultats liés à l'événement :

- la présence de 4 000 participants, dont 1 600 (40 %) provenant de l'extérieur du Québec (27 pays);
- la participation de 710 compagnies internationales et de 640 compagnies et divisions locales;
- la réalisation de 711 rencontres d'affaires grâce à une plateforme électronique B2B.

Mentionnons que le magazine *BizBash* a classé C2 Montréal au premier rang des événements les plus innovants en Amérique du Nord en 2014.

De plus, le Ministère a contribué à trois événements majeurs pour le développement du secteur de la mode et des textiles. StyleLab Montréal et le Cabinet Éphémère ont offert des vitrines pour les créateurs de mode québécois et leur ont donné l'occasion d'élargir leur clientèle. L'événement Expo Hightex a aussi permis aux entreprises québécoises du secteur des textiles techniques de faire valoir leurs produits et leurs expertises.

Dans le secteur industriel, le Ministère a appuyé l'Association des designers industriels du Québec (ADIQ) pour :

- la publication de la première édition de la revue *Paramètres* destinée à faire valoir des exemples de succès d'intégration du design industriel auprès des manufacturiers québécois;
- l'organisation de la rencontre Tremplin, de type *speed dating*, où près de 40 jeunes designers ont pu se faire valoir auprès de 20 entreprises.

Enfin, le Ministère a émis 429 attestations à 373 entreprises relativement au crédit d'impôt pour le design de produits fabriqués industriellement.

Poursuivre le soutien de la réalisation des projets mobilisateurs pour le Québec, dont certains visent les innovations sociales

Le projet en soins de santé personnalisés positionnera le Québec en tant que chef de file dans ce domaine. C'est un projet de 21 M\$ dont 10 M\$ proviennent du gouvernement du Québec. Il vise la découverte, le développement et l'implantation dans le système de santé de nouveaux biomarqueurs utilisés pour améliorer les soins de santé des patients atteints de cancer. Ces biomarqueurs auront des conséquences majeures sur le diagnostic clinique et le traitement de diverses formes de cancer, ainsi que sur l'efficacité et les coûts en santé. Un laboratoire médical offrant un test diagnostique aux Québécois ayant des tumeurs pulmonaires est en cours d'installation, dans le but de réduire les interventions chirurgicales non indispensables. De plus, une base de données cliniques permettant de soutenir la pratique médicale en soins de santé personnalisés au Québec a été implantée avec succès dans un établissement de santé. Enfin, un rapport visant à formuler des recommandations sur le mécanisme de remboursement de tests génétiques pour les pouvoirs publics au Québec est en voie d'achèvement. Ce projet a mobilisé quinze centres de recherche publics, dont neuf nouveaux en 2014-2015 (23 % de la valeur du projet mobilisateur), et quatorze PME, alors que l'objectif minimal était de cinq PME.

Ma première ligne numérique en santé est un projet de 18 M\$, dont 9 M\$ proviennent du gouvernement du Québec. Ce projet vise à démontrer que les soins de santé de première ligne peuvent être optimisés par l'utilisation des technologies de l'information et des communications (TIC). Piloté par une entreprise chef de file en technologies de l'information de santé, il réunit aussi une dizaine de PME et trois centres de recherche. À ce jour, quatre milieux cliniques et un groupe de pharmacies participent au projet. Leurs travaux ont consisté à élaborer des designs d'expérimentation, à développer des solutions technologiques et à les déployer dans les milieux participant au projet. L'expérimentation dans les milieux cliniques est en cours, et l'analyse des résultats est attendue à l'automne 2015.

ÉcoloTIC est un projet de 67 M\$, dont 30 M\$ proviennent de fonds publics. Ce projet, qui s'est terminé le 31 mars 2015, a créé une synergie et une dynamique positives entre les six partenaires impliqués. Son objectif principal était d'établir un partenariat public-privé pour le développement et la démonstration de nouveaux produits, procédés et services de l'industrie des TIC. Ceux-ci réduiront les émissions de CO₂ et favoriseront la réduction de la consommation énergétique tout en mobilisant la communauté québécoise des TIC pour préparer un avenir vert et prospère. Ce sont 28 PME et 10 centres de recherche qui ont été engagés dans la réalisation du projet, qui a permis le développement de 30 nouveaux produits, de 23 nouveaux procédés ainsi que la création de 13 nouveaux services.

L'autobus électrique est également un projet de 67 M\$, dont un maximum de 30 M\$ provient du gouvernement du Québec. Ce projet consiste à concevoir et à fabriquer deux modèles d'autobus de différentes dimensions à propulsion entièrement électrique : un autobus urbain et un microbus en aluminium, capables de se tailler une place sur les marchés nord-américains. Le projet implique huit partenaires et mobilise plus d'une vingtaine de PME et de centres de recherche. Au 31 mars 2015, il a permis de stimuler l'acquisition de nouvelles expertises et le développement de nouveaux produits dans le domaine des moteurs électriques, des logiciels, des matériaux composites et de la chimie des batteries.

L'avion écologique est un projet de 150 M\$, dont 70 M\$ proviennent du gouvernement du Québec. Ce projet consiste à développer de nouvelles technologies devant permettre des économies considérables de carburant et qui pourront être incorporées dans la prochaine génération d'aéronefs et de moteurs produits au Québec. Le bilan global du projet doit être déposé en septembre 2015. Le Regroupement pour le développement de l'avion écologique est responsable du projet et a fait naître cinq sous-projets, dirigés par six grandes entreprises, qui ont mobilisé 22 PME, 5 universités et 4 centres de recherche. De nouvelles technologies ont émergé et serviront, par exemple, au développement de nouvelles structures pour le fuselage d'aéronefs, de moteurs moins énergivores et de trains d'atterrissage plus verts et moins bruyants, ainsi qu'à l'allègement de l'avionique. L'industrie utilise déjà quelques-unes de ces technologies.



Le partage automatisé des ressources dans des communautés (PARC) est un projet de 2,9 M\$, dont 1,2 M\$ sur trois ans provient du gouvernement du Québec. Il a pour objectif d'apporter des solutions aux problèmes d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre dans les entreprises, notamment celles des secteurs de l'aéronautique et de la métallurgie. À travers des solutions relatives à la formation et à la stabilisation de la main-d'œuvre, le projet favorise une embauche partagée des ressources humaines par les entreprises, la gestion du mouvement des ressources humaines entre les entreprises, le partage des activités de formation visant à accroître les compétences et la constitution d'un réservoir commun de personnes ayant des compétences clés similaires. À ce jour, le projet PARC a permis la participation à des interventions ciblées de partage des ressources humaines de quatre centres de recherche, de cinq moyennes et grandes entreprises et de deux associations industrielles, tous liés à des secteurs de pointe.

Inciter les entreprises, les organismes ou les établissements de recherche publics à améliorer leurs infrastructures de recherche

La disponibilité d'infrastructures de recherche à la fine pointe du progrès est un indicateur d'excellence en matière d'innovation. Ces infrastructures favorisent la rétention et le recrutement de chercheurs talentueux ainsi que la formation de nouveaux chercheurs, en plus de stimuler l'économie.

Dans cette perspective, le Ministère dispose du Programme de soutien à la recherche, volet Soutien au financement d'infrastructures de recherche, pour soutenir financièrement les travaux de réfection, d'agrandissement, de rénovation et de construction d'infrastructures, l'acquisition d'un bâtiment existant et l'acquisition d'équipements structurants nécessaires aux activités de recherche, d'innovation, de promotion et de diffusion de la recherche. En 2014-2015, ce sont quatorze projets qui ont été autorisés par le Ministère, pour un investissement de 58,4 M\$ sur un coût total de 82,9 M\$.



Par ailleurs, les organismes québécois participent aussi à la soumission de projets de recherche dans le cadre des concours de la Fondation canadienne pour l'innovation. Les projets retenus sont par la suite cofinancés par le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral, chacun soutenant 40 % des coûts admissibles. En 2014-2015, 67 projets ont été autorisés par le Ministère, pour un investissement de 13,5 M\$ sur un coût total de 34,5 M\$.

Travailler à l'allègement réglementaire

Volet gouvernemental

Au cours de l'année 2014-2015, le gouvernement a créé le Comité-conseil sur l'allègement réglementaire et administratif, qui a notamment pour mandat de cibler les problèmes et les besoins des entreprises en ce qui a trait au fardeau imposé par la réglementation et les formalités administratives. Il doit également suggérer des domaines réglementaires et administratifs à traiter en priorité. Le Comité-conseil s'est réuni à deux reprises, soit en octobre 2014 et en février 2015. De plus, dans le cadre des travaux du Comité-conseil, une consultation des milieux des affaires par secteur d'activité économique a été tenue en février et mars 2015. Le but de cette consultation était de définir les irritants sectoriels et ceux concernant le commerce entre le Québec et l'Ontario. Au total, 45 associations ont participé, 234 irritants ont été mentionnés et 8 secteurs d'activité seront priorisés. Les résultats de cette consultation contribueront à l'élaboration du prochain plan d'action du gouvernement en matière d'allègement réglementaire et administratif.

Afin de donner suite aux recommandations du rapport Audet, publié en 2012, le gouvernement a adopté, au début de l'année 2014, la nouvelle Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif (décret 32-2014). Celle-ci est en application depuis le 1^{er} avril 2014. Son objectif est de s'assurer que les coûts pour les entreprises liés à l'adoption de lois ou de règlements sont réduits à l'essentiel requis. En vertu de la Politique, une analyse d'impact réglementaire (AIR) est maintenant requise pour tout projet de loi ou de règlement ayant des impacts sur les entreprises ou les concernant. De plus, l'AIR doit être systématiquement réalisée au moment de la publication du projet de loi ou de règlement. Afin d'aider les MO à réaliser les AIR, le Ministère offre de l'accompagnement, de la formation, un guide et des gabarits standardisés.

Par ailleurs, un protocole d'entente conclu entre le Québec et l'Ontario a conduit à la création d'un groupe de travail visant à améliorer la coopération réglementaire entre les deux parties. De plus, les travaux concernant le Comité consultatif du secteur privé de l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO) ont été relancés. L'ACCQO prévoit, au chapitre de la coopération réglementaire, des dispositions de transparence qui engagent les gouvernements des deux provinces à s'informer mutuellement des projets de règlement en cours d'élaboration et à échanger leurs commentaires. Lorsqu'une telle proposition réglementaire est identifiée et que les dispositions de l'ACCQO s'appliquent, le Ministère prépare, à l'intention des MO concernés, un avis de notification synthétisant l'information clé de cette proposition. Pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015, le Ministère a préparé et transmis aux MO 23 avis de notification concernant des projets de règlement.

La coopération réglementaire s'est également poursuivie dans le cadre de la participation du Québec, en tant que membre, au Comité fédéral-provincial-territorial de gouvernance et de réforme de la réglementation. Pour l'année 2014-2015, la réunion annuelle du Comité s'est tenue à Charlottetown en juin 2014.

Enfin, le Québec est aussi membre du Comité consultatif des provinces et territoires (CCPT) du Conseil canadien des normes. En vertu de la Loi sur le Conseil canadien des normes, le Comité a pour mission de donner des avis et de faire des recommandations à ce conseil en matière de normalisation volontaire, et d'encourager la communication et la coopération entre les provinces, les territoires et le Conseil. Le Ministère a participé à deux réunions du CCPT, tenues à Ottawa en mai et octobre 2014.

Volet ministériel

Les actions du Ministère liées à l'allègement réglementaire ont été orientées par le projet Entreprises Québec. En effet, dans son budget 2014-2015, au chapitre des regroupements proposés par le rapport Audet², le gouvernement du Québec a mandaté le Ministère pour qu'il développe et mette en œuvre un accès unifié qui simplifiera les relations entre les entreprises et l'appareil administratif de l'État, et qui améliorera ainsi l'accessibilité des entreprises aux différents programmes d'aide financière qui leur sont offerts.

Ainsi, au cours de l'année 2014-2015, le Ministère a travaillé à l'élaboration et à la mise en place des services aux entreprises regroupés, en collaboration avec les intervenants gouvernementaux interpellés par cette démarche, en particulier le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et IQ. La finalité d'Entreprises Québec consiste à accompagner la clientèle dans ses démarches administratives, de même que dans l'ensemble des programmes et services du gouvernement du Québec. Tous ces services visent essentiellement à créer un climat d'affaires propice à l'investissement en améliorant, en optimisant et en simplifiant les processus de création et de croissance des entreprises au Québec.

Contribuer à l'implantation d'un dossier unique et d'un guichet afin de faciliter les relations entre les entreprises et l'appareil administratif de l'État

Le budget 2014-2015 prévoit notamment le déploiement de l'ensemble des services aux entreprises sous une même bannière, soit Entreprises Québec. Sous cette bannière, il est prévu de déployer un accès ayant pour objectif de faciliter les rapports des entreprises avec l'État. Entreprises Québec contribuera à l'évolution de la prestation électronique de services du gouvernement du Québec.

2. Recommandation 17 : Développer des prestations électroniques de services au sein des ministères et organismes concernés, afin de permettre aux entreprises d'effectuer des demandes de financement en ligne.

Recommandation 53 : Harmoniser les exigences administratives du MEIE avec celles d'Investissement Québec, notamment en matière d'aide financière.

Recommandation 54 : Regrouper les bureaux d'Investissement Québec et du MEIE en région et renforcer les procédures de suivis communs des dossiers d'entreprises.

Le Ministère a mis en place, au cours de l'année 2014-2015, une structure de gouvernance qui vise à définir les orientations d'Entreprises Québec et à proposer un scénario de mise en œuvre, notamment par la rédaction d'un plan d'affaires. Cette structure a été élaborée avec la collaboration d'IQ et du MTESS, en particulier les lignes d'affaires d'Emploi-Québec et de Services Québec. Ce plan décrit les mécanismes de gouvernance et propose un plan pour sa mise en œuvre. Entreprises Québec s'élargira par la suite à la majorité des MO en lien avec le développement des entreprises, ainsi qu'à certains partenaires locaux, régionaux et fédéraux qui interviennent auprès des entreprises.

Appuyer la réalisation de projets d'investissement majeurs en assurant la coordination des intervenants publics et en élaborant des offres gouvernementales intégrées

En 2014-2015, le Ministère a participé ou organisé quatorze comités interministériels réunissant les MO interpellés par certains projets d'investissement majeurs, afin de faciliter les démarches des promoteurs. Ce type de comité permet au promoteur de présenter son projet à tous les intervenants, d'être informé des obligations légales ou réglementaires liées à la réalisation de son projet et de connaître les mesures et programmes dont le Québec dispose pour l'appuyer dans la réalisation de son projet au Québec. Cette concertation a conduit notamment à l'annonce de la réalisation des projets suivants :

- L'entreprise GNL Québec souhaite implanter, près du port de Saguenay, un terminal de liquéfaction de gaz naturel dont la mise en service est prévue pour 2021. La production de l'usine sera principalement destinée à l'exportation. L'usine sera en mesure de liquéfier le double de la consommation actuelle du Québec en gaz naturel. Le coût du projet est évalué à 7 G\$. Selon les premières estimations, 200 emplois directs permanents seraient créés à terme, en plus de 1 500 emplois durant la phase de construction qui s'étendrait de 2017 à 2021. En septembre 2014, le Ministère a mis en place un comité interministériel qui a permis de mieux définir les enjeux du projet. Par son leadership, le Ministère a pu regrouper les autres MO qui sont interpellés par le projet et a ainsi assuré une meilleure cohésion des interventions gouvernementales dans les démarches du promoteur.
- Les opérations du Centre d'électrolyse Ouest (CEO), faisant partie du complexe Jonquière de l'entreprise Rio Tinto Alcan (RTA) à Saguenay, devaient se terminer au plus tard le 31 décembre 2014 en raison de l'application du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère (RAA). Pour maintenir les activités du CEO, RTA a demandé à ce que le RAA soit modifié et qu'un bloc d'énergie lui soit octroyé à un tarif équivalant à celui obtenu par l'Aluminerie de Baie-Comeau détenue par Alcoa. En décembre 2014, le gouvernement et RTA ont annoncé avoir convenu d'une entente de principe dans le but de prolonger les opérations du CEO et de maintenir ainsi au Saguenay-Lac-Saint-Jean 1 000 emplois de qualité. Cette entente avec RTA est majeure pour la région, car elle permet non seulement d'en assurer la vitalité économique, mais également d'assurer une transition avec les futurs projets d'expansions de RTA. Pour favoriser le développement de l'industrie de la transformation de l'aluminium, RTA s'est engagée à rendre disponible pour des activités de transformation un volume additionnel de 35 000 tonnes métriques de métal sur une base annuelle, et à prolonger les activités de son Bureau de développement économique régional.

- L'entreprise espagnole FerroAtlántica, premier producteur mondial de silicium métal, a annoncé en juin 2014 la création de sa nouvelle filiale Ferro-Québec et sa décision d'implanter à Port-Cartier une usine possédant l'une des plus faibles empreintes carbone au monde. Avec des investissements de plus de 380 M\$, le projet de FerroAtlántica est structurant pour l'économie du Québec et permettra, à terme, de créer environ 300 emplois. Ce projet présente un fort potentiel de création d'une filière de production de silicium, notamment grâce à l'approvisionnement en quartz et en résidus de matière ligneuse provenant du Québec. Le Ministère a accompagné l'entreprise dans les démarches qui l'ont menée à choisir le Québec parmi plusieurs autres endroits dans le monde afin de réaliser son projet d'investissement.

Poursuivre la mise en œuvre et le renouvellement des stratégies touchant les pôles et les créneaux d'excellence

La démarche ACCORD (Action concertée de coopération régionale de développement) est une stratégie gouvernementale de développement économique régional qui vise à positionner les régions du Québec comme sièges de compétences industrielles distinctives, reconnues en Amérique et dans le monde.



Au 31 mars 2015, 36 créneaux et un pôle d'excellence sont actifs au sein de la démarche ACCORD. Un total de 5 260 entreprises se trouvent dans le périmètre des créneaux et du pôle d'excellence, dont près de 600 qui participent activement à la gouvernance de la démarche au sein des comités régionaux ACCORD et des comités de créneau.

Le Programme d'appui au développement des secteurs stratégiques et des créneaux d'excellence soutient les activités et les projets s'inscrivant dans les stratégies et les plans d'action élaborés pour le développement de ces créneaux d'excellence. En 2014-2015, un montant de 13,7 M\$ a été octroyé, en appui à 159 actions, pour des projets collaboratifs totalisant 33,3 M\$.

Élaborer et mettre en œuvre, en collaboration avec les partenaires, différentes initiatives sectorielles telles que des plans d'action et des stratégies

En 2014-2015, le Ministère a contribué à l'élaboration de la Stratégie maritime et a manifesté son intention de soutenir des projets de pôles logistiques, d'attirer des investissements privés au Québec en misant sur les infrastructures logistiques et portuaires, de contribuer au développement des chantiers maritimes, d'appuyer la recherche appliquée et l'innovation dans le secteur maritime, et enfin de stimuler les exportations.

Au cours de l'année, le comité de pilotage de la grappe Mode a obtenu l'aval et l'appui financier du Ministère, du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et de la Communauté métropolitaine de Montréal pour l'élaboration d'un plan d'affaires triennal et d'un plan de développement ainsi que pour la réalisation d'un forum de mobilisation.

Le Ministère a terminé la mise en œuvre du projet pilote PME 2.0, en collaboration avec le CEFRIO, pour expérimenter une nouvelle approche d'intégration optimale des technologies de l'information et des communications dans les PME québécoises, en vue de maximiser les gains de productivité. Cette première phase visait 30 PME des secteurs de la mode et de l'aéronautique.

Par ailleurs, en avril 2014, le Ministère a reçu le mandat d'élaborer, en collaboration avec les MO concernés, une stratégie de développement de la filière de l'aluminium. Au cours de l'automne 2014, le gouvernement du Québec a amorcé un exercice de consultations préalables. Plus de 40 organisations ont été rencontrées au cours de six journées dans quatre régions administratives du Québec. Les consultations ont culminé avec le Rendez-vous de l'aluminium, tenu en février 2015 à Saguenay.

Avec cette première Stratégie québécoise du développement de l'aluminium, le Québec mise sur la mobilisation de l'ensemble de la filière afin de déployer le plein potentiel d'une industrie représentant un véritable moteur économique. C'est donc le développement de toute la chaîne de valeur qui est visé. Plus précisément, les objectifs de la stratégie consistent à doubler la transformation d'aluminium au Québec d'ici 2025, à soutenir les équipementiers et les fournisseurs spécialisés sur les marchés d'exportation et à consolider la position du Québec parmi les plus importants producteurs d'aluminium primaire au monde. Pour y arriver, le gouvernement du Québec investira 32,5 M\$, au cours des trois premières années, pour mettre en œuvre cette stratégie qui constitue un levier de croissance adapté aux enjeux et aux préoccupations de l'industrie québécoise de l'aluminium.

Soutenir le développement international des entreprises et les accompagner dans leurs démarches visant les marchés hors Québec

L'un des défis du Québec est de réussir à se positionner avantageusement sur le plan économique dans un contexte de vive concurrence mondiale. La prospérité du Québec dépend de sa capacité à consolider et à approfondir davantage ses relations avec ses principaux partenaires et à développer de nouveaux marchés.

Le Ministère accompagne les entreprises québécoises de diverses manières, entre autres en réalisant des missions commerciales, en offrant des services-conseils et en organisant des activités de maillage avec des intervenants étrangers. En 2014-2015, le Ministère a appuyé 2 551³ entreprises dans leurs démarches visant l'accès à un marché hors Québec.

3. Il s'agit du nombre d'entreprises ayant reçu au moins un service (ex. : accompagnement-conseil, participation à une mission, aide financière) sur un marché. Un marché correspond à un pays, sauf pour les États-Unis, qui sont divisés en cinq marchés. Par exemple, une entreprise ayant reçu plusieurs services sur le même marché n'est comptabilisée qu'une fois, mais une entreprise ayant reçu des services sur plusieurs marchés est comptabilisée pour chacun des marchés différents.

De ce nombre :

- 913 ont été appuyées en Amérique du Nord;
- 604 ont été appuyées en Asie;
- 600 ont été appuyées en Europe;
- 336 ont été appuyées en Amérique latine;
- 98 ont été appuyées en Afrique et au Moyen-Orient.

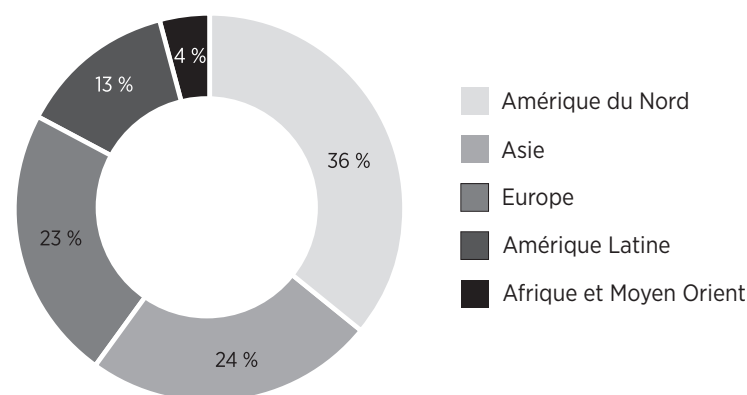
Au total, 46 missions commerciales à l'extérieur du Québec ont permis d'appuyer 590 entreprises et organismes participants.

L'ensemble des interventions en développement de marchés réalisées par le Ministère a entre autres permis aux entreprises du Québec de signer des ententes avec 237 intermédiaires de vente, de conclure 196 accords industriels ou de transfert de technologie et de générer plus de 294 M\$ de ventes fermes en 2014-2015⁴.

Les partenariats internationaux, notamment avec les secteurs universitaire, public et privé, sont un catalyseur essentiel de l'innovation scientifique et technologique puisque, très souvent, ces activités de collaboration accélèrent le rythme des découvertes et se traduisent par une meilleure commercialisation. L'ensemble des actions du Ministère à l'international en matière de recherche et d'innovation a contribué à faire rayonner l'offre du Québec en innovation, et appuie l'attraction d'investissements étrangers. Plus précisément, 18 missions en innovation à l'international ainsi que 40 accueils de délégations ont été réalisés ou appuyés.

Renforcer le système entrepreneurial québécois et le soutien aux entrepreneurs

Le Ministère vise à stimuler l'entrepreneuriat sous toutes ses formes à l'aide de mesures adaptées et avec l'appui d'organismes partenaires spécialisés. Ainsi, il travaille principalement en valorisation et en promotion du métier d'entrepreneur, en développement des compétences, en accompagnement et en soutien au développement de l'entrepreneuriat auprès de clientèles cibles ainsi qu'en accompagnement à l'entrepreneuriat collectif.



4. Les résultats annuels sont calculés pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015. L'information recueillie peut parfois faire suite à des projets réalisés dans des années antérieures, mais correspond toujours à des résultats atteints ou connus dans l'année courante.

Valorisation et promotion du métier d'entrepreneur

En 2014-2015, le Ministère a poursuivi son partenariat avec le Concours québécois en entrepreneuriat pour contribuer à la perception positive du métier d'entrepreneur. Dans le cadre du volet Création d'entreprise du concours, 17 bourses de 2 500 \$ chacune ont été remises au nom du Ministère, dans 17 régions, à des entrepreneurs en démarrage.

Développement des compétences entrepreneuriales

Depuis 2009, le Ministère soutient l'École d'entrepreneurship de Beauce dans l'élaboration de deux programmes à l'intention des entrepreneurs qui souhaitent parfaire leurs compétences entrepreneuriales. Au cours de l'année 2014-2015, la mise en place du programme Émergence s'est terminée, permettant ainsi à une deuxième cohorte de 27 entrepreneurs d'en bénéficier.

Accompagnement

En 2014-2015, le Ministère a mis en place le Centre de transfert d'entreprise, afin de mieux répondre aux besoins croissants en la matière. Ainsi, depuis le 1^{er} mars 2015, ses services, regroupant les services des anciens centres de transfert d'entreprise ainsi que ceux du Groupe Coop Relève, sont désormais offerts à l'ensemble des régions selon leurs besoins grâce à la mobilité des ressources en place et à un organisme national. Au cours de l'année, près de 700 entrepreneurs ont été accompagnés.

De leur côté, les incubateurs d'entreprises technologiques offrent des services-conseils en gestion et en accompagnement pour le démarrage d'entreprises technologiques. Le Ministère a soutenu le fonctionnement de quatre incubateurs reconnus. Ceux-ci ont accompagné 112 entreprises dans les secteurs des sciences de la vie, des TIC et des technologies vertes.

Enfin, les centres d'entrepreneuriat universitaire (CEU) visent à développer l'entrepreneuriat en appuyant la création et la gestion d'entreprises par des services de préincubation et d'incubation. Ils cherchent à étendre la culture entrepreneuriale à la communauté régionale et universitaire en offrant de la formation sur l'entrepreneuriat et en créant des occasions de réseautage. En 2014-2015, le Ministère a soutenu le fonctionnement de quatre CEU.

Soutien au développement de l'entrepreneuriat auprès des clientèles cibles

Le Ministère a soutenu les activités du Réseau québécois du crédit communautaire, qui offre de l'accompagnement et des microprêts provenant d'un fonds capitalisé par la communauté et favorisant l'atteinte du plein potentiel des entrepreneurs ne répondant pas aux critères des réseaux traditionnels de financement. Ainsi, ce sont 970 emplois qui ont été créés et maintenus grâce aux 192 prêts consentis pour l'année 2014-2015, cumulant un total de 1,1 M\$.

Aussi, le Ministère a appuyé le Réseau M de la Fondation de l'entrepreneurship. Cette fondation, en plus d'assurer l'animation du réseau, offre aux entrepreneurs québécois qui le souhaitent, un service de mentorat. Ainsi, 792 entrepreneurs ont été mentorés en 2014-2015 par l'un des 1 895 mentors.

Pour sa part, le programme Femmessor a pour mission de permettre aux femmes de prendre une part active à l'essor économique du Québec. Il encourage leurs projets de démarrage, de consolidation, d'expansion ou d'acquisition d'entreprise par des services de financement, d'accompagnement, de formation et d'activités de réseautage dans chaque région du Québec. À partir du début de la mise en place progressive de la mesure en 2001 jusqu'au 31 mars 2015, les organismes Femmessor ont prêté 11,4 M\$, générant des investissements de 72,4 M\$ et permettant le maintien ou la création de 2 771 emplois partout au Québec.



Soutien à l'entrepreneuriat collectif

L'économie sociale regroupe les coopératives, les mutuelles et les OBNL qui ont des activités marchandes. Ces entreprises poursuivent une finalité sociale, c'est-à-dire qu'elles produisent et vendent des biens et services de différentes natures afin de répondre aux besoins de leurs membres ou de la communauté. Elles contribuent à favoriser la prospérité des communautés et à répondre aux défis socioéconomiques auxquels le Québec fait face.

En juillet 2014, le Ministère a mis en place la Table des partenaires en économie sociale. Celle-ci a travaillé à l'élaboration du Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2015-2020. De plus, l'année 2014-2015 a permis d'accepter six nouveaux projets dans le cadre du Programme d'infrastructures en entrepreneuriat collectif totalisant des aides financières de 909,6 K\$. Enfin, au cours de 2014-2015, le Ministère a procédé à la signature de dix nouvelles ententes spécifiques ainsi que de trois addendas. Au total, le Ministère a soutenu 20 ententes spécifiques en 2014-2015 pour un montant versé de 975 K\$.



Contribuer à l'ouverture des marchés par la conclusion et la mise en œuvre d'accords de commerce

L'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne a été conclu en septembre 2014. Cet accord permettra l'ouverture des marchés de l'Union européenne, par la réduction ou l'élimination de la plupart des tarifs douaniers et des barrières au commerce sur les services et les investissements. L'équipe de négociation du Ministère a travaillé en étroite collaboration avec l'équipe du gouvernement fédéral pour s'assurer que les intérêts commerciaux du Québec à l'égard de l'important marché de l'Union européenne se reflètent dans les textes de l'AECG. Le Ministère a également suivi la rédaction des textes de l'AECG afin d'assurer la conformité de la réglementation québécoise avec ceux-ci. De plus, tout au long des négociations de l'AECG, il a coordonné les travaux des MO en plus de mener des consultations auprès des principales industries visées par cet accord.

L'année 2014-2015 a aussi été marquée par l'entrée en vigueur de deux accords de commerce, soit l'Accord de libre-échange Canada-Honduras et les accords parallèles sur la coopération du travail et de la coopération environnementale, le 1^{er} octobre 2014, ainsi que l'Accord de libre-échange Canada-Corée, le 1^{er} janvier 2015. Ces accords ont permis de réduire, voire d'éliminer, de nombreux tarifs douaniers applicables sur les produits exportés par le Québec dans ces pays. Dans le cadre de la mise en œuvre de ces deux accords de commerce, le Ministère a coordonné, avec les MO, la conduite d'analyses de conformité entre la réglementation québécoise et les dispositions de ces accords.

Permettre aux entreprises du Québec d'avoir accès à des services spécialisés à l'exportation, notamment par l'entremise des organismes régionaux de promotion à l'exportation

En 2014-2015, toutes les régions du Québec recevaient les services d'un des 20 organismes régionaux de promotion à l'exportation (ORPEX) mandatés par le Ministère. Celui-ci finance ces organismes spécialisés à raison de 2,4 M\$ par année. Les ORPEX ont accompagné un total de 1 210 entreprises en 2013-2014⁵, surpassant la cible annuelle de 955 entreprises accompagnées. Par ailleurs, 2014-2015 étant la dernière année couverte par l'entente triennale 2012-2015, le Ministère a revu le mandat et les attentes des ORPEX pour 2015-2018 afin d'en maximiser les retombées et d'en faciliter le suivi de gestion. Les entreprises accompagnées ont bénéficié d'activités de sensibilisation, de formation, de préparation et de soutien continu en exportation, activités comme le diagnostic international et l'accompagnement-coaching.

Assurer la concrétisation de projets d'investissement privé dans la poursuite de la mise en œuvre du Plan Nord

Dans le but d'encourager l'exploitation responsable des ressources naturelles non renouvelables en plus de contribuer à en faire profiter tous les citoyens, le gouvernement du Québec confirmait, dans son plan budgétaire, la création du fonds Capital Mines Hydrocarbures, qui réserve une somme de 500 M\$ pour des projets situés sur le territoire du Plan Nord.

En collaboration avec Ressources Québec inc., filiale d'IQ, le Ministère a contribué au financement des projets suivants :

- l'exploitation d'un gisement de terres rares par l'entreprise Minéraux rares Quest Ltée. Situé à Strange Lake, dans le Nord-du-Québec, le projet est évalué à 1,6 G\$. Le gouvernement du Québec, par l'intermédiaire de Ressources Québec, a investi cette année dans le capital-actions de l'entreprise un montant de 0,6 M\$;
- le développement et l'exploitation d'une mine de diamants par Stornoway Diamond Corporation dans la région des monts Otish, projet évalué à plus de 1 G\$. L'appui financier du gouvernement du Québec prend la forme d'un prêt de 140 M\$ et d'un montant de 100 M\$ sous forme de capital-actions, permettant aux Québécois de détenir 29 % des actions de Stornoway;

5. Il s'agit de la dernière année financière pour laquelle l'information est disponible.

- l'exploitation d'une mine de phosphate par Arianne Phosphate à 200 km au nord de la ville de Saguenay, projet évalué à 1,2 G\$. La contribution du gouvernement du Québec s'élève à 2 M\$ sous forme de capital-actions.

Favoriser la diversification économique des territoires

En 2014-2015, le gouvernement du Québec a collaboré à la concrétisation de projets structurants et porteurs, notamment au Centre-du-Québec, en Mauricie, dans la MRC des Sources, à Lac-Mégantic et en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, par l'entremise de fonds de diversification économique. Voici ces projets :

- Le Fonds de diversification économique du Centre-du-Québec et de la Mauricie est doté d'une enveloppe de 200 M\$. Au cours de l'année, ce fonds a donné lieu à 86 interventions financières, totalisant des aides de 16,8 M\$ et permettant la réalisation d'investissements de 95 M\$, en plus de créer ou de maintenir 461 emplois.⁶
- Le Fonds de diversification économique de la MRC des Sources est doté d'une enveloppe de 50 M\$. Au cours de l'année, ce fonds a donné lieu à 25 interventions financières, totalisant des aides de 4,1 M\$ et permettant la réalisation d'investissements de 9,8 M\$, en plus de créer ou de maintenir 228 emplois.⁶
- Le Fonds d'aide à l'économie de Lac-Mégantic est doté d'une enveloppe de 10 M\$. Au cours de l'année, ce fonds a donné lieu à 5 interventions financières, totalisant des aides de 2 M\$ et permettant la réalisation d'investissements de 11,9 M\$, en plus de créer ou de maintenir 56 emplois.⁶
- Le Fonds d'aide aux initiatives régionales pour la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine est doté d'une enveloppe de 30 M\$ sur cinq ans (2013-2018). Au cours de l'année, ce fonds a donné lieu à 104 interventions financières, totalisant des aides de 6,2 M\$ et permettant la réalisation d'investissements de 40,7 M\$.

De plus, le volet Appui au développement et à la diversification économique d'un territoire du Programme d'appui au redressement et à la rétention d'entreprises stratégiques et aux territoires en difficulté vise à soutenir les communautés et les municipalités faisant face à d'importantes difficultés économiques dans leurs démarches pour relancer et soutenir la diversification de leur économie. En 2014-2015, 153 dossiers ont été autorisés, totalisant des aides de 5,3 M\$ et permettant la réalisation d'investissements de 51 M\$.

Faciliter la relance d'entreprises faisant face à des difficultés

Afin de faciliter la relance d'entreprises faisant face à des difficultés, le Ministère a soutenu huit projets pour une aide totale autorisée de 0,3 M\$ et un coût total des projets de près de 1,5 M\$ dans le cadre du volet 1 du Programme d'appui au redressement et à la rétention d'entreprises stratégiques et aux territoires en difficulté. Ces montants ont notamment servi à la réalisation d'études ou de plans de redressement.

6. Ces données proviennent du FDE. Les états financiers ne sont pas disponibles au moment de mettre sous presse le présent rapport. Ils seront déposés dans le site Internet du Ministère lorsqu'ils seront disponibles.

Consolider l'expertise du personnel en matière d'accompagnement-conseil stratégique en entreprise

Le Ministère inscrit chaque année au calendrier de la formation interne, la session de formation « Accompagnement-conseil stratégique » qui comprend sept modules et permet un meilleur accompagnement auprès des entreprises. En 2014-2015, deux nouveaux modules ont été conçus dans le cadre de l'accompagnement-conseil stratégique, soit Internationalisation des entreprises et Utilisation des technologies numériques. Ces deux nouveaux modules ont été offerts aux conseillers du Ministère. Pour l'année 2014-2015, on relève 296 présences d'employés à 15 séances de formation, avec un taux de satisfaction moyen de 99,7 %.

Mettre en place des mesures d'attraction et de rétention du personnel

Le Ministère a proposé plusieurs actions visant à assurer une gestion proactive et intégrée de ses ressources humaines. Ces actions s'ajoutent à celles réalisées annuellement en matière de planification, d'attraction, de motivation, de développement, de transfert d'expertise, de reconnaissance et de rétention des ressources humaines ou de pratiques organisationnelles favorables à la santé au travail.

Dotation, attraction et rétention de la main-d'œuvre

- Tenue de trois concours permettant de constituer les réserves de candidatures à la promotion afin de combler des emplois d'encadrement de classes 2 et 3 et de répondre à des besoins organisationnels
- Création d'une section réservée à l'accueil des nouveaux employés dans l'intranet
- Création d'un programme d'accueil personnalisé et d'intégration des nouveaux gestionnaires
- Élaboration d'une politique ministérielle de gestion des contributions
- Révision complète du formulaire d'offre d'emploi utilisé dans le cadre des envois personnalisés afin de mettre davantage en valeur le Ministère

Soutien ou accompagnement à la gestion

- Développement et présentation d'une offre de services renouvelée en matière de soutien aux gestionnaires et aux employés (relations de travail, dotation et organisation, santé des personnes et développement organisationnel)
- Travaux liés à la mise au point d'un tableau de bord électronique en matière de gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre permettant d'anticiper les risques de mouvements de personnel, de déterminer à quelles vulnérabilités le Ministère est exposé et de mettre en place les stratégies pour les résorber

Développement des compétences

- Création d'une nouvelle section du site intranet sur l'aide au développement de la carrière pour les employés
- Mise en place d'une offre de services personnalisée pour le développement des cadres, de même que d'une formation destinée à eux ainsi qu'aux coordonnateurs d'équipe
- Travaux liés au développement d'un programme de transfert des compétences et de l'expertise
- Développement et intégration de profils de compétences
- Élaboration d'une politique ministérielle de soutien aux études

Santé des personnes au travail

- Élaboration d'une politique ministérielle visant à promouvoir et à protéger la santé globale des personnes au travail
- Élaboration d'une politique de prévention et de gestion des situations de conflit, de harcèlement et de violence au travail

Poursuivre la mise en place du tableau de bord électronique de gestion

La reconfiguration de la structure ministérielle, en avril 2014, a engendré une importante consolidation des données afin de garantir l'exactitude de l'information diffusée au sein de l'organisation.

Dans ce contexte, le Ministère a remis à jour plusieurs rapports de gestion qui n'étaient plus fonctionnels, étant donné les réorganisations administratives des dernières années, et a créé de nouveaux outils de gestion. Ainsi, trois nouveaux tableaux de bord ont été rendus disponibles, ainsi que huit rapports consacrés au système de mission Clientis. Ceux-ci s'ajoutent donc aux sept autres tableaux de bord accessibles dans l'environnement informationnel en 2014-2015.

Cette démarche s'inscrit dans la mise en place d'outils liés à la veille stratégique qui visent à présenter, sous forme de tableaux de bord et de rapports, de l'information de gestion basée sur des indicateurs. Cette information permet de mesurer des résultats, de donner des portraits actualisés sur des dossiers, d'anticiper des situations ou des événements et de faciliter la prise de décision.

Bilan de la politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes

En décembre 2006, le gouvernement du Québec lançait la politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes, intitulée *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*. Conformément à cette politique, le Ministère a contribué à la réalisation de deux plans d'action, soit le Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015 et le Plan d'action en matière d'analyse différenciée selon les sexes 2011-2015. Ci-après se trouve un bilan des résultats de ces deux plans d'action.

Le Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015

Afin de contribuer à promouvoir les carrières scientifiques et technologiques d'avenir chez les femmes, le Ministère a participé aux travaux du Comité interministériel pour la progression des Québécoises en sciences et en technologies. Ce comité a publié en décembre 2013 un plan d'action interministériel, disponible sur le site Internet du Ministère.

Pour soutenir l'entrepreneuriat féminin, le Ministère a travaillé au déploiement des organismes Femmessor partout en région. Au 31 mars 2015, les 17 régions du Québec bénéficiaient des services d'un organisme Femmessor.

Le Ministère a procédé à une analyse socioéconomique des retombées du microcrédit pour les femmes et a élaboré un guide d'intervention adapté à la réalité des femmes. Le Réseau québécois du crédit communautaire prévoit lancer l'étude et le guide à l'automne 2015.

Le Plan d'action en matière d'analyse différenciée selon les sexes 2011-2015

Dans le cadre de ce plan, le Ministère avait comme engagement de soumettre la stratégie en matière d'entrepreneuriat du gouvernement du Québec à l'analyse différenciée selon les sexes (ADS). Pour ce faire, une sensibilisation sur l'ADS a été offerte à l'ensemble des tables d'action en entrepreneuriat (TAE) en janvier 2013. Par la suite, quatre TAE, soit celles du Saguenay-Lac-St-Jean, de Laval, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ainsi que de l'Outaouais, ont introduit l'ADS dans leurs actions ou plan d'action.



3

RÉSULTATS LIÉS AUX
SERVICES AUX CITOYENS
ET AUX ACTIVITÉS
INSTITUTIONNELLES

3.1

Déclaration de services aux citoyens

La Déclaration de services aux citoyens montre l'engagement du Ministère à offrir des services de qualité à ses clientèles et à améliorer ces services de façon continue. Nos engagements portent sur :

- l'accessibilité des services;
- l'accueil par un personnel courtois, professionnel et respectueux;
- le traitement rigoureux des demandes;
- l'amélioration continue des services selon les besoins de la clientèle.

Site Internet

Pour la conception de son site Internet, le Ministère a préconisé une approche axée sur la clientèle. Ainsi, le visiteur navigue dans le site selon son profil et ses sujets de prédilection. L'objectif principal de cette approche est de faciliter l'accès à l'information et aux services du Ministère. L'information est donc structurée pour répondre directement aux besoins de la clientèle et permettre d'atteindre rapidement les pages portant sur les programmes, les services et les activités du Ministère.

Les changements administratifs d'avril 2014 ont entraîné la production de nouveaux contenus dans le site Internet. Le tableau suivant en présente la fréquentation.

Indicateurs opérationnels	2014-2015
Nombre de visites	1 433 910
Nombre de pages vues	24 082 506
Nombre de fichiers téléchargés	402 906
Moyenne de visites mensuelles	119 493
Moyenne quotidienne des visites	3 929
Nombre de pages vues par visite ⁷	16,31

7. Le nombre de pages vues par visite est calculé à partir des moyennes mensuelles de pages vues.

Le site comporte également un grand nombre de fils RSS spécialisés permettant à la clientèle de s'abonner à l'information qui l'intéresse, par exemple selon un secteur d'activité ou une région. Les ajouts au site étant directement relayés par les flux RSS, il est facile pour la clientèle de se tenir informée. Pour 2014-2015, le nombre total de pages vues après un renvoi par les fils RSS est de 85 882, et ce, pour 3 942 pages différentes.

Il convient également de souligner la poursuite du développement et de la mise en ligne de plusieurs formulaires en format dynamique. Cette pratique constitue une grande amélioration, car elle facilite significativement l'utilisation des formulaires et simplifie ainsi l'accès aux services.

Enfin, le Ministère enrichit régulièrement son site et assure une présence sur les médias sociaux par la diffusion d'actualités ainsi que par la promotion d'activités de formation, de perfectionnement et de maillage à l'intention de sa clientèle. Au 31 mars 2015, le Ministère avait 7 731 abonnés sur son compte Twitter et 3 275 sur le réseau LinkedIn. De plus, un nombre considérable de visites provenant des médias sociaux a été observé cette année, aboutissant à 175 401 pages vues, et ce, pour 5 345 pages différentes.

Mesure de la satisfaction des clientèles

Au cours de l'année 2014-2015, le Ministère a procédé à l'évaluation de huit mesures et programmes. Au bilan, 93 % des répondants sondés, soit 985 des 1 056 répondants, ont dit être très satisfait ou assez satisfait de ceux-ci.

3.2

Plaintes

Entre le 1^{er} avril 2014 et le 31 mars 2015, le Ministère a reçu une plainte qui a été jugée irrecevable puisqu'elle ne relevait pas de sa compétence.

3.3

Application de lois

Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux

Le Ministère est responsable de l'administration de l'application de la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux. À cet égard, le Ministère a effectué 1 611 inspections, qui ont conduit à 243 constats d'infraction. Le nombre de plaintes du public a été de 66 en 2014-2015, comparativement à 26 pour l'année précédente⁸. Afin d'informer le grand public des dispositions de la loi, le Ministère diffuse, dans les jours qui précèdent un jour férié, un communiqué de presse sur son site Internet et sur le fil de presse CNW. Relativement à la gestion de cette loi, le Ministère a répondu à 1 110 demandes de renseignements par téléphone.

Dérogations en vertu de la Loi : nombre de dossiers traités

Article 12 : Zone limitrophe	1
Article 13 : Zone touristique	15
Article 14 : Événement spécial	22

8. Le Rapport annuel de gestion 2013-2014 du ministère des Finances et de l'Économie présentait 30 plaintes reçues. Ce chiffre a été revu à 26.

Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés

Le Ministère, responsable de l'administration de l'application de la Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés, a délivré ou renouvelé 5 718 permis de rembourrage, ce qui a permis de générer des recettes de 1,7 M\$. Il s'agit d'une hausse de 498 permis par rapport à l'année 2013-2014. On note que 48,9 % des recettes pour la gestion des permis sont désormais générées en ligne, ce qui est conforme aux objectifs d'allègement réglementaire. Le Ministère a mené 161 interventions sous forme d'inspections, d'échanges de courriels ou d'échanges de lettres, ce qui a généré 106 renouvellements ou nouveaux permis. Relativement à la gestion de cette loi, le Ministère a répondu à 939 demandes de renseignements par téléphone.

Loi sur les coopératives

Le Ministère a délivré, pour l'année 2014-2015, les statuts de constitution de 97 coopératives, un statut de fusion ordinaire entre deux coopératives, un statut de fusion entre une coopérative et une société par actions, 3 statuts de fusion par absorption, 2 statuts de continuation d'OBNL en coopérative et un statut de continuation de sociétés par actions en coopératives. Il a également procédé à 29 modifications de statuts, à 50 dissolutions par liquidation et à 10 révocations de dissolution. Enfin, le Ministère a délivré 23 certificats de régularité.

Loi sur le Régime d'investissement coopératif et la Loi concernant les paramètres sectoriels de certaines mesures fiscales

Au cours de l'année 2014-2015, le Ministère a délivré dix certificats d'admissibilité au Régime d'investissement coopératif et en a révoqué douze. En date du 31 mars 2015, 181 coopératives sont titulaires d'un certificat valide et font l'objet d'un suivi administratif, comme le requiert la Loi sur le Régime d'investissement coopératif. De plus, le Ministère a délivré 5 attestations permanentes d'admissibilité à la Ristourne à impôt différé, ce qui porte à 28 le nombre total de coopératives titulaires d'une attestation permanente en date du 31 mars 2015.

3.4

Mesures fiscales

Crédit d'impôt pour le design de produits fabriqués industriellement

Dans l'application du crédit d'impôt pour le design de produits fabriqués industriellement, le Ministère a émis 429 attestations d'activité, comparativement à 453 l'année précédente (diminution de 5 %) à 373 entreprises, comparativement à 346 l'année précédente (augmentation de 8 %).

L'évaluation de la mesure fiscale Crédit d'impôt pour le design de produits fabriqués industriellement (volet mode et volet design industriel) pour la période couvrant 2009-2010 à 2013-2014 a, entre autres, permis de constater que :

- les objectifs du gouvernement sont globalement atteints, et la mesure fiscale aide les entreprises québécoises à avoir recours au design de produits afin d'améliorer la compétitivité de leurs produits et à générer un maximum de retombées économiques au Québec;
- la mesure fiscale a généré une croissance de richesse de 145 M\$ durant la période évaluée et un ratio de rendement de la dépense publique de 3,34, ce qui signifie que chaque tranche de 10 M\$ de dépenses fiscales par le gouvernement génère 33,4 M\$ de nouveaux flux économiques.

Crédit d'impôt pour l'industrie maritime

La Loi sur les impôts (articles 1029.8.36.55 et 1029.8.36.55.1) prévoit que le Ministère délivre des certificats requis pour qu'une société puisse obtenir le crédit d'impôt pour la construction ou la transformation d'un navire. Ce certificat atteste que la société et le navire sont admissibles au sens des dispositions de la section II du chapitre IX de la Loi concernant les paramètres sectoriels de certaines mesures fiscales. Selon cette même loi, le Ministère peut également délivrer des certificats de sous-traitance attestant que des travaux, liés à la construction ou à la transformation d'un navire admissible, nécessitent une main-d'œuvre québécoise représentant plus de 50 % de leur valeur contractuelle. Durant l'année 2014-2015, le Ministère a émis cinq nouveaux certificats de navire dont un qui comporte une annexe sur les travaux de sous-traitance et a modifié huit certificats pour y adjoindre une nouvelle annexe sur les travaux de sous-traitance, ce qui correspond à treize navires en tout.

Régime d'investissement coopératif

Au cours de 2014-2015, le Ministère a délivré dix certificats d'admissibilité au Régime d'investissement coopératif et en a révoqué douze. En date du 31 mars 2015, 181 coopératives sont titulaires d'un certificat et font l'objet d'un suivi administratif, comme le requiert la Loi sur le Régime d'investissement coopératif.

Ristourne à impôt différé

En 2014-2015, le Ministère a délivré cinq attestations permanentes d'admissibilité à la Ristourne à impôt différé, ce qui porte à 28 le nombre total de coopératives titulaires d'une attestation permanente en date du 31 mars 2015.

Congé d'impôt sur le revenu pour une nouvelle société dédiée à la commercialisation d'une propriété intellectuelle

Au cours de l'année 2014-2015, le Ministère a reçu deux nouvelles demandes pour l'obtention d'une attestation d'entreprise. Trois demandes ont été acceptées depuis 2013-2014, et une demande est en cours d'analyse.

Congé fiscal pour chercheurs étrangers et congé fiscal pour experts étrangers

Au cours de l'année, le Ministère a émis 49 nouveaux certificats pour chercheurs étrangers et 15 pour experts étrangers.

Crédit d'impôt: Recherche scientifique et développement expérimental

• Crédit d'impôt pour la recherche précompétitive en partenariat privé

Le Ministère a reçu treize nouvelles demandes d'attestations d'admissibilité et en a accepté onze dont quatre demandes de modification d'attestation. De plus, 22 nouvelles attestations ont été émises. Les dépenses de recherche totales estimées se chiffrent à un peu plus de 50 M\$ pour la durée des projets, qui peuvent s'étendre sur trois ans.

- **Crédit d'impôt pour la recherche universitaire ou la recherche effectuée par un centre de recherche public ou par un consortium de recherche, et crédit d'impôt relatif aux cotisations et aux droits versés à un consortium de recherche**

Les huit consortiums de recherche accrédités par le Ministère pour 2014-2015 sont les suivants :

- Centre de recherche sur les grains inc. (CEROM);
- Centre de recherche, de développement et de transfert technologique acéricole inc. (Centre ACER);
- Centre des technologies du gaz naturel (CTGN);
- Consortium de recherche en exploration minérale (CONSOREM);
- Consortium de recherche minérale (COREM);
- Consortium de recherche sur la forêt boréale commerciale (CRFBC);
- FPIInnovations;
- Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA).

3.5

Accès à l'information et protection des renseignements personnels

Accès à l'information

Au cours de l'année 2014-2015, le Ministère a reçu 75 demandes d'accès à l'information dont 6 demeuraient en traitement au 31 mars 2015. Les documents demandés concernaient principalement les dépenses effectuées par le Ministère ainsi que des renseignements relatifs à des missions économiques ou à des interventions financières. La majorité des demandes soumises, soit 49, ont été suivies d'une décision dans un délai de 20 jours ou moins. Par ailleurs, une demande a nécessité une tarification pour l'impression d'un document volumineux, et trois dossiers ont fait l'objet d'une demande de révision auprès de la Commission d'accès à l'information. Aucune demande d'accès n'a fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable.

Bilan du traitement des demandes d'accès à l'information reçues en 2014-2015

Type de réponses fournies aux demandes d'accès	2014-2015
Demandes acceptées	30
Demandes partiellement acceptées	25
Demandes refusées	5
Demandes relevant d'un autre organisme public	7
Demandes pour lesquelles le Ministère ne détient aucun document	8
Demandes retirées par le requérant	0
Total	75

Délai de traitement des demandes d'accès	2014-2015
Délai normal de 20 jours (art. 47)	49
Délai supplémentaire de 10 jours permis par la Loi lorsque nécessaire (art. 47)	23
Délai supplémentaire de 35 jours lorsque nécessaire d'aviser un tiers (art. 25 et 49)	3
Demandes retirées par le requérant	0
Demandes dont le traitement a excédé le délai	0
Total	75

Restrictions à l'accès

Le Ministère donne accès à ses documents selon les dispositions prévues par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Dans les cas de refus d'accès (partiel ou total) à un document, les principaux motifs évoqués sont les dispositions relatives aux renseignements ayant des incidences sur l'économie (articles 21 à 25 et 27), les décisions administratives ou politiques (articles 33, 34 et 37 à 39), les relations intergouvernementales (articles 18 et 19) ainsi que les dispositions relatives à la protection des renseignements personnels. De plus, le demandeur a parfois été dirigé vers un autre MO, conformément à l'article 48 de la Loi.

Bilan de la diffusion des documents

Conformément à la section III du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, le Ministère diffuse sur son site Internet l'ensemble des documents et renseignements prévus.

Comité ministériel sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels

Étant donné que le Ministère a été créé en avril 2014, un nouveau comité doit être formé.

Formation et sensibilisation

À l'occasion d'une rencontre avec l'ensemble des coordonnateurs sectoriels du Ministère, un rappel a été fait concernant les principes généraux et les exigences de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, et à propos du processus à respecter dans le cadre du traitement d'une demande.

3.6

Communications

3.6.1

Emploi et qualité de la langue française

Étant donné que le Ministère a été créé au cours de l'année 2014-2015, la politique linguistique institutionnelle est à l'étape de l'élaboration. Le Ministère a désigné un mandataire, mais n'a pas formé de comité permanent.

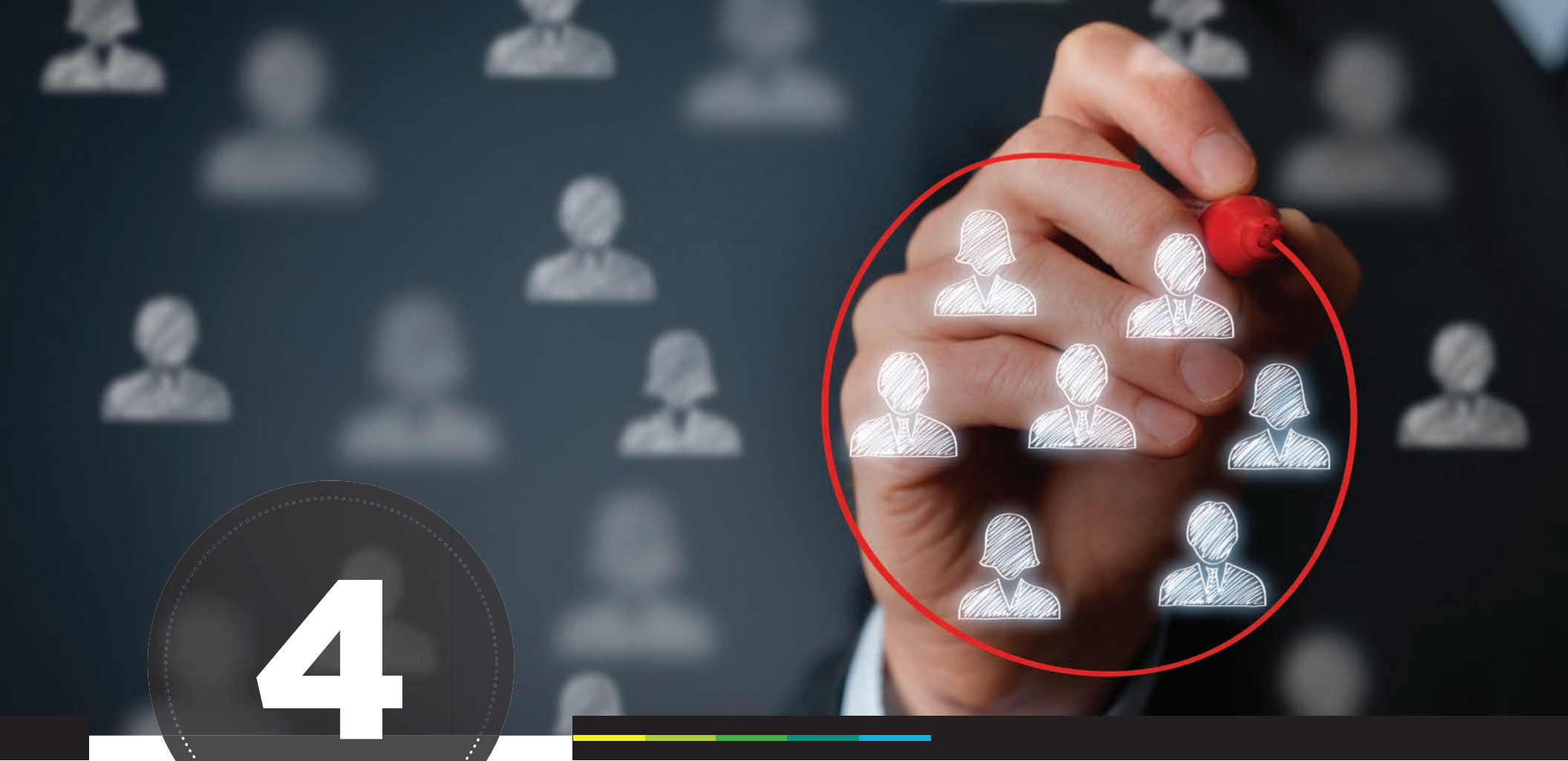
3.6.2

Accessibilité Web

Bien que le site Internet respecte les standards d'accessibilité dans une large mesure, les éléments suivants ne sont pas encore conformes : les formulaires PDF interactifs, les documents PDF volumineux qui comptent de nombreux tableaux et graphiques ou qui ont une durée de vie utile limitée, et quelques documents produits par d'autres ministères dont les mandats ont été transférés au Ministère en avril 2014. Le Ministère n'a pas effectué d'audit de conformité.

Pour l'année 2014-2015, les principales réalisations liées à l'accessibilité Web sont : la continuité de la mise en accessibilité et du soutien par l'équipe du Ministère, le recours à un site Web externe spécialisé dans l'hébergement de vidéos pour l'usage d'un lecteur multimédia conforme et l'assistance à l'utilisateur sur demande pour les vidéos publiées en 2014-2015. Par contre, le Ministère fait face à certains obstacles, dont l'investissement en ressources spécialisées pour rendre accessibles des formulaires PDF interactifs et des documents téléchargeables volumineux et complexes. Les ressources mises à contribution se résument au personnel de la Direction des communications.

Par ailleurs, en 2014-2015, le Ministère n'a pas prévu de refonte du site, et il n'a élaboré ni plan d'action, ni démarche de sensibilisation et de formation, ni cadre de gouvernance.



4

UTILISATION DES RESSOURCES

4.1

Ressources humaines

Effectif en poste au 31 mars 2015

Au 31 mars 2015, 718 personnes travaillaient au Ministère, soit 677 employés réguliers et 41 employés occasionnels.

Répartition de l'effectif du Ministère par secteur au 31 mars 2015

Secteur	Nombre d'employés
Administration	140
Politiques économiques	89
Industries stratégiques, projets économiques majeurs et sociétés d'État	114
Commerce extérieur	66
Services aux entreprises et affaires territoriales	211
Innovation	98
Total	718

Effectif en poste⁹ au 31 mars 2015

	Régulier	Occasionnel	Total
2014-2015	677	41	718

Effectif utilisé¹⁰ au 31 mars 2015¹¹

	Régulier	Occasionnel	Total
2014-2015	642,64	39,81	682,45

9. Effectif en poste : nombre de personnes en poste au 31 mars 2015.

10. Effectif utilisé : consommation d'équivalents temps complet qui représente les heures travaillées et payées entre le 1^{er} avril 2014 et le 31 mars 2015. Cela n'inclut pas les primes et les heures supplémentaires.

11. Données extraites par le Secrétariat du Conseil du trésor. La période couverte s'étend du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015.

Formation et perfectionnement

En 2014-2015, le Ministère a investi un peu plus de 800 000 \$ dans la formation de son personnel. Cette somme comprend les coûts directs et indirects liés à la formation ainsi que les salaires du personnel.

Répartition des investissements totaux destinés à la formation et au développement du personnel par champ d'activité

Champ d'activité	2014-2015	
	Coûts directs et salaires	Coûts indirects ¹²
Favoriser le développement des compétences	371 650,75 \$	119 797,76 \$
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	114 581,95 \$	
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	55 106,60 \$	
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	9 943,35 \$	
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	138 731,35 \$	
Total	690 014,00 \$	119 797,76 \$

Évolution de l'investissement en formation

	2014-2015
Proportion de la masse salariale	1,44 %
Nombre moyen de jours de formation par personne	2,69
Montant alloué par personne	1 084,08 \$

12. Les coûts indirects sont constitués des frais de déplacement liés aux formations (ex. : transport, repas, hébergement). Pour des raisons administratives, les coûts indirects ne peuvent être détaillés par champs d'activité.

Jours de formation selon les catégories d'emploi

Catégorie d'emploi	2014-2015
Cadre	209,0
Professionnel	1 386,4
Fonctionnaire	414,9

Planification de la main-d'œuvre

Au cours de l'année 2014-2015, 32 employés réguliers ont pris leur retraite.

Nombre d'employés par catégories d'emploi ayant pris leur retraite

Catégorie d'emploi	2014-2015
Cadre	4
Professionnel	14
Fonctionnaire	14
Total	32

Par ailleurs, le taux de roulement du personnel régulier, pour l'année 2014-2015, est de 8,67 %. En excluant les départs à la retraite, ce taux passe à 4,27 %.

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

	Taux de départ volontaire (%)
2014-2015	8,67

Mobilisation du personnel et climat de travail

Toujours à l'affût des meilleures pratiques en matière de mobilisation du personnel, le Ministère a poursuivi ses actions favorisant, notamment, la santé et la sécurité au travail, en offrant :

- le Programme d'aide aux employés;
- un service d'ergonomie;
- une clinique de vaccination antigrippale;
- des séances d'activité physique sur l'heure du midi;
- un programme d'incitation à l'activité physique;
- la participation au Défi Entreprises;
- un programme de réintégration au travail à la suite d'une période d'invalidité;
- une formation à jour des secouristes dans tous ses établissements.

Bonis au rendement

Pour l'exercice financier 2014-2015, en ce qui concerne la période d'évaluation du rendement du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014, le Ministère n'a versé aucun boni au rendement au personnel d'encadrement ou aux titulaires d'un emploi supérieur.

4.1.1

Programme d'accès à l'égalité en emploi

Conformément à l'article 53.1 de la Loi sur la fonction publique, le Ministère doit rendre compte des résultats obtenus par rapport aux objectifs d'un programme d'accès à l'égalité ou d'un plan d'embauche pour les personnes handicapées qui lui était applicable et par rapport aux objectifs d'embauche des diverses composantes de la société québécoise.

Données globales

Nombre total des personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2014-2015

	Régulier ¹³	Occasionnel ¹⁴	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre total de personnes embauchées	1	23	44	21	89

Nombre d'employés réguliers en place au 31 mars 2015

	Données 2014-2015
Nombre d'employés réguliers	677

13. Les données sur l'embauche du personnel régulier incluent uniquement les données sur le recrutement.

14. Le nombre total de personnes embauchées à titre occasionnel inclut uniquement les personnes ayant fait l'objet d'au moins un mouvement (nomination, renouvellement ou prolongation) durant la période visée. Toutefois, un seul mouvement par personne doit être retenu dans la période visée. Les employés occasionnels qui ont acquis un droit de rappel sont exclus du nombre total de personnes embauchées.

Membres de communautés culturelles, anglophones et autochtones, et personnes handicapées

Taux d'embauche des membres des groupes cibles en 2014-2015

Statut d'emploi	Embauche totale 2014-2015	Nombre d'embauches de membres des groupes cibles 2014-2015					
		Communautés culturelles	Anglophones	Autochtones	Personnes handicapées	Total	Taux d'embauche par statut d'emploi (%) ¹⁵
Régulier	1	0	0	0	0	0	0,00
Occasionnel	23	2	1	0	0	3	13,04
Étudiant	44	3	2	0	0	5	11,36
Stagiaire	21	1	1	0	0	2	9,52

Rappel de l'objectif d'embauche : atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des nouveaux employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires issus des membres des communautés culturelles, des anglophones, des autochtones et des personnes handicapées, afin de hausser la représentation de ces groupes dans la fonction publique.

15. Le taux d'embauche par statut d'emploi se calcule selon le nombre total de personnes issues du groupe visé dans un statut donné, par rapport à l'embauche totale en 2014-2015 dans le statut d'emploi.

Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier: résultats au 31 mars

Groupes cibles	2015	
	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total (%)
Communautés culturelles	76	11,23
Autochtones	3	0,44
Anglophones	5	0,74
Personnes handicapées	14	2,07

Rappel des objectifs: pour les membres des communautés culturelles, atteindre la cible gouvernementale de 9 % de l'effectif régulier. Pour ce qui est des personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de 2 % de l'effectif régulier.

**Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier :
résultats par catégorie d'emploi au 31 mars 2015**

Groupes cibles	Personnel d'encadrement		Personnel professionnel ¹⁶		Personnel technicien		Personnel de bureau		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Communautés culturelles	4	5,71	54	11,87	4	4,94	14	19,72	76	11,23
Autochtones	0	0,00	3	0,66	0	0,00	0	0,00	3	0,44
Anglophones	2	2,86	3	0,66	0	0,00	0	0,00	5	0,74
Personnes handicapées	0	0,00	10	2,20	2	2,47	2	2,82	14	2,07

16. Y compris les ingénieurs, les avocats, les notaires, les conseillers en gestion des ressources humaines, les enseignants, les médecins et les dentistes.

Femmes

Taux d'embauche des femmes en 2014-2015 par statut d'emploi

	Personnel régulier	Personnel occasionnel	Personnel étudiant	Personnel stagiaire	Total
Nombre de femmes embauchées	1	8	32	11	52
Pourcentage par rapport au nombre total d'embauches en 2014-2015	100 %	34,78 %	72,73 %	52,38 %	58,43 %

Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2015

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel ¹⁷	Personnel technicien	Personnel de bureau	Total
Nombre total d'employés réguliers	70	455	81	71	677
Nombre de femmes ayant le statut d'employée régulière	25	224	64	68	381
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier total de la catégorie (%)	35,71	49,23	79,01	95,77	56,28

17. Y compris les ingénieurs, les avocats, les notaires, les conseillers en gestion des ressources humaines, les enseignants, les médecins et les dentistes.

Mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi

L'exercice de reddition de comptes est l'occasion de faire état des différentes actions ou mesures mises en place dans les MO afin de favoriser la gestion de la diversité.

Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)

	Automne 2014 (cohorte 2015)
Nombre de projets soumis au Centre de services partagés du Québec dans le cadre du PDEIPH	1
	2014-2015
Nombre de nouveaux participants au PDEIPH accueillis du 1 ^{er} avril au 31 mars	0

La Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale prévoit que chaque MO employant au moins 50 personnes élabore, adopte et rend public annuellement un plan d'action visant à réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le secteur d'activité relevant de ses attributions. Conformément à cette loi, le Ministère s'implique annuellement dans un processus global et appuie les initiatives entreprises en ce sens.

4.1.2

Gestion et contrôle des effectifs

La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État prévoit qu'un organisme public doit faire état de l'application des dispositions prévues concernant le dénombrement de ses effectifs dans son rapport annuel. Cet état doit notamment présenter le niveau de l'effectif et sa répartition par catégorie d'emploi.

Répartition de l'effectif pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015

Catégorie d'emploi	ETC utilisés (excluant les préretraites)	ETC utilisés (incluant les préretraites)	Nombre d'employés au 31 mars 2015
Personnel d'encadrement	68,59	69,13	71
Personnel professionnel	444,40	452,95	480
Personnel de bureau technicien et assimilé	157,05	160,37	167
Sous-total	670,04	682,45	718
Étudiants et stagiaires ¹⁸	0,00	0,00	29
Total	670,04	682,45	747

Le Ministère a respecté la cible d'équivalents temps complet (ETC) fixée par le Conseil du trésor pour l'exercice financier 2014-2015 en procédant à la compression de 22 ETC au 31 mars 2015, ce qui donne un total de 702 ETC autorisés, pour une consommation réelle d'ETC de 682,45.

18. Les étudiants et les stagiaires ne sont pas soumis au contrôle de l'effectif effectué par le Conseil du trésor.

4.2

Ressources financières

Les dépenses

Budget et dépenses par programme

Programmes	Budget de dépenses 2014-2015 ¹⁹ (000 \$)	Dépenses probables 2014-2015 ²⁰ (000 \$)	Dépenses réelles 2013-2014 ²¹ (000 \$)	Écart ²² (000 \$)	Variation ²³ (%)
Développement de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations	458 734,3	421 926,4	402 510,6	19 415,8	4,8
Interventions relatives au FDE	183 242,0	183 073,8	221 276,4	(38 202,6)	(17,3)
Total	641 976,3	605 000,2	623 787,0	(18 786,8)	(3,0)

Le budget de dépenses mis à la disposition du Ministère pour l'exercice financier 2014-2015 s'établissait à 642,0 M\$. La dépense probable affiche une baisse de 18,8 M\$ par rapport à la dépense réelle de 2013-2014.

19. Secrétariat du Conseil du trésor, Budget de dépenses 2014-2015 – Crédits des ministères et organismes, juin 2014.

20. Les dépenses sont dites « probables » tant que les travaux de vérification effectués dans le cadre des comptes publics du gouvernement du Québec ne seront pas finalisés.

21. Les données 2013-2014 ont été redressées sur une base comparative. Elles peuvent différer des données inscrites aux Comptes publics 2013-2014.

22. Il s'agit de l'écart entre les dépenses probables 2014-2015 et les dépenses réelles 2013-2014.

23. Il s'agit du résultat de l'écart divisé par les dépenses réelles 2013-2014.

Les explications des écarts

Comparaison entre le budget de dépenses et les dépenses probables 2014-2015

En 2014-2015, la dépense probable du Ministère affiche une baisse de 37,0 M\$ par rapport au budget de dépenses initial. Cette réduction s'explique principalement par des mesures administratives imposées à l'ensemble de l'appareil gouvernemental, visant notamment : des gains de productivité représentant 2 % de la masse salariale, des efforts équivalant à 3 % des dépenses de fonctionnement ainsi qu'un resserrement dans l'octroi et la promesse de subventions.

Comparaison entre les dépenses probables 2014-2015 et les dépenses réelles 2013-2014

Au programme « Développement de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations », la dépense probable est supérieure de 19,4 M\$ par rapport à la dépense réelle 2013-2014. Cette croissance est principalement attribuable à la mise en place du Fonds de partenariat pour un Québec innovant et en santé, avec 17,6 M\$.

Au programme « Interventions relatives au FDE », la dépense probable est inférieure de 38,2 M\$ par rapport à la dépense réelle 2013-2014. Cette diminution s'explique principalement par une baisse des coûts imputés aux mandats gouvernementaux et à d'autres programmes.

Le coût des biens et services non-tarifés (coût de revient)

Des travaux, visant à établir le coût de revient pour les principaux biens et services, ont déjà été réalisés pour trois services du Ministère, lesquels sont révisés annuellement et présentés à la section suivante, portant sur la Politique de financement des services publics. Aucuns travaux visant à établir le coût de revient pour d'autres biens et services n'ont eu cours en 2014-2015.

4.2.1

Politique de financement des services publics

La Politique de financement des services publics annoncée lors du budget 2009-2010 vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et la transparence, de même qu'à assurer une reddition de comptes relative au processus tarifaire.

Les services tarifés au Ministère sont :

- la délivrance d'actes légaux relatifs à la Loi sur les coopératives;
- la délivrance de permis de remboursement;
- les attestations d'admissibilité et de qualification au crédit d'impôt pour le design de produits fabriqués industriellement.

Les coûts des services tarifés ont été évalués selon la comptabilité par activité, qui consiste à distribuer les coûts des ressources (humaines, matérielles, financières et informationnelles) aux différentes activités pour ensuite attribuer le coût de ces activités aux services tarifés.

Niveau de financement des services tarifés

Biens ou services tarifés	Revenus probables 2014-2015 ²⁴ (000 \$)	Coût des services (000 \$)	Niveau de financement atteint (%)
Actes légaux relatifs à la Loi sur les coopératives	28,2	61,1	46
Délivrance de permis de remboursement ²⁵	1 737,4	381,8	455
Attestations d'admissibilité et de qualification au crédit d'impôt pour le design de produits fabriqués industriellement	127,9	295,4	43

24. Les revenus sont dits « probables » tant que les travaux de vérification effectués dans le cadre des comptes publics du gouvernement du Québec ne seront pas finalisés.

25. En 1997, le Québec, l'Ontario et le Manitoba ont convenu d'harmoniser leurs dispositions législatives et réglementaires sur le remboursement. Le Manitoba a alors harmonisé le coût de ses permis avec celui de l'Ontario. Aujourd'hui, le coût du permis (permis A – fabricant) au Québec est de 327 \$ par an, ce qui est moins élevé que dans ces deux autres provinces (400 \$ par an).

Les niveaux de financement visés par la tarification ainsi que la justification de ces niveaux sont présentés dans le tableau suivant pour les biens ou les services tarifés.

Cible de financement des services tarifés

Biens ou services tarifés	Niveau de financement visé	Justification
Actes légaux relatifs à la Loi sur les coopératives	50 %	Le niveau de financement vise à récupérer minimalement les coûts directs attribuables à cette activité tout en maintenant les tarifs comparables à ceux des autres personnes morales du provincial et du fédéral.
Délivrance de permis de rembourrage	100 %	Le niveau de financement atteint (455 %) s'explique, notamment, par le fait que le Ministère réalise des économies d'échelle en jumelant, au sein d'une même direction, l'administration de deux lois, soit la Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés et la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux. De plus, le Ministère réalise des économies par un système d'enregistrement en ligne des permis de rembourrage et de délivrance des permis par courriel.
Attestations d'admissibilité et de qualification au crédit d'impôt pour le design de produits fabriqués industriellement	50 %	Le niveau de financement vise à récupérer minimalement les coûts directs attribuables à cette activité tout en maintenant l'attractivité de la mesure.

À titre indicatif, le tableau ci-dessous indique la méthode de fixation des tarifs, la date de la dernière révision tarifaire, de même que le mode d'indexation des tarifs pour les biens et services tarifés.

Méthodes de fixation des tarifs

Biens ou services tarifés	Méthode de fixation des tarifs	Date de la dernière révision tarifaire	Mode d'indexation des tarifs
Actes légaux relatifs à la Loi sur les coopératives	Comparaison des tarifs avec ceux d'autres personnes morales du provincial et du fédéral	1 ^{er} avril 2014	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
Délivrance de permis de remboursement	Décision administrative	1 ^{er} janvier 2015	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
Attestations d'admissibilité et de qualification au crédit d'impôt pour le design de produits fabriqués industriellement	Prix de revient	1 ^{er} janvier 2015	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation

Durant la dernière année, le Ministère n'a procédé à aucune nouvelle tarification pour un bien ou un service. Voici la liste des services offerts par le Ministère qui ne font pas l'objet d'une tarification :

- délivrance de certificat d'admissibilité ou de compétence pour les mesures fiscales suivantes :
 - congé d'impôt sur le revenu pour une nouvelle société dédiée à la commercialisation d'une propriété intellectuelle,
 - congé fiscal pour chercheurs étrangers,
 - congé fiscal pour experts étrangers,
 - crédit d'impôt remboursable pour la recherche précompétitive en partenariat privé,
 - crédit d'impôt remboursable pour les constructeurs de navires,
 - reconnaissance à titre de consortium de recherche admissible,
 - réduction de la taxe sur le capital pour l'acquisition de navires,
 - régime d'investissement coopératif,
 - ristourne à impôt différé;
- accompagnement et conseils aux entreprises par les conseillers en développement économique régional, les conseillers industriels, les experts en affaires internationales et les professionnels de la gestion.

4.2.2

Mesures de réduction des dépenses

L'article 59 de la Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 20 novembre 2012 prévoit que le ministre des Finances et le président du Conseil du trésor élaborent et proposent au Conseil du trésor des modalités selon lesquelles sont réduites les dépenses des organismes autres que budgétaires et celles des fonds spéciaux.

Mesures de réduction de dépenses pour l'exercice financier 2014-2015 Fonds du développement économique

Nature des dépenses	Cible de réduction (000 \$)	Réduction réalisée (000 \$)
Masse salariale	S. O.	S. O.
Dépenses de fonctionnement	S. O.	S. O.
Affectation à un fonds spécial	795,0	795,0

4.2.3

Renseignements relatifs aux contrats de services

Contrats de services, comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1^{er} janvier 2015²⁶ et le 31 mars 2015

	Nombre	Valeur (000 \$)
Contrats de services avec une personne physique ²⁷	1	38,0
Contrats de services avec un contractant autre qu'une personne physique ²⁸	7	386,0
Total des contrats de services	8	424,0

26. Pour des fins d'application de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État, la première période fixée par le Conseil du trésor débute le 1^{er} janvier 2015.

27. Une personne physique, qu'elle soit en affaires ou non.

28. Inclut les personnes morales de droit privé, les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

4.2.4

Fonds du développement économique

La raison d'être du Fonds

Le FDE a été institué au sein du Ministère (1^{er} avril 2011) en vertu de la Loi sur Investissement Québec²⁹. Le principal avantage du Fonds est de permettre la réalisation d'interventions structurantes pour le développement économique du Québec. En outre, il contribue à améliorer la gestion du risque propre au développement économique et à optimiser les retombées de projets structurants.

Les rôles et les responsabilités

L'administration des programmes d'aide financière et les autres mandats sont confiés à IQ, de même que la gestion du Fonds. Ainsi, le Ministère, qui agit au nom du gouvernement, est responsable du Fonds et donc, de l'élaboration des programmes, de la rémunération d'IQ et de la reddition de comptes du Fonds. IQ administre le Fonds pour le compte du Ministère et exécute les mandats qui lui sont confiés.

Les activités du Fonds

Le FDE est affecté à deux grands types d'activités de soutien aux entreprises. Le premier type de soutien prend la forme d'une aide financière structurante prévue par les programmes réguliers, les programmes conjoncturels et la réalisation de mandats gouvernementaux. Le second type d'activités permet l'exécution de mandats particuliers confiés à IQ, comme l'admissibilité à différentes mesures d'aide fiscale.

Les résultats 2014-2015

Les états financiers du FDE ne sont pas disponibles au moment de mettre sous presse le présent rapport. Ils seront déposés dans le site Internet du Ministère lorsqu'ils seront disponibles.

29. Art. 25 de la Loi sur Investissement Québec.

4.3

Ressources informationnelles

Principales réalisations en matière de ressources informationnelles

L'année 2014-2015 a vu la création du Ministère, où les ressources informationnelles ont été pleinement mises à contribution. D'abord, la défusion avec le ministère des Finances a entraîné la mise en place d'un réseau informatique doté d'un centre de services informatiques autonome. L'installation de plusieurs équipements de commutation, de stockage et de sécurité devenait alors nécessaire pour permettre aux employés de travailler avec des outils pratiques et performants.

Au cours de l'automne, l'intégration d'environ 200 personnes, provenant du ministère des Relations internationales et de la Francophonie et du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche d'alors, au sein de l'environnement informatique du Ministère fut l'occasion de mettre à l'épreuve plusieurs éléments de cette nouvelle infrastructure.

En ce qui a trait aux systèmes informatiques, un repositionnement de plusieurs d'entre eux est devenu nécessaire, alors que les contextes tant administratif que technologique dans lesquels évolue le Ministère ont changé. Le projet de prestation électronique de services a ainsi été suspendu; toutefois, il cédera sa place à des projets de services en ligne qui fonctionneront à l'aide d'une plateforme commune. Un système de suivi des projets et des activités informatiques a également été mis en place pour améliorer la reddition de comptes. Enfin, le Dossier client Export Québec (phase 1) permet maintenant aux entreprises du Québec de s'inscrire et de payer en ligne pour des activités de mise en marché à l'extérieur du pays.

Quant au système de mission Clientis de gestion de la clientèle, il a connu deux livraisons importantes au cours de l'année, soit l'intégration d'un système d'uniformisation et d'automatisation des processus d'affaires liés à la production des attestations relatives au crédit d'impôt pour le design de produits fabriqués industriellement (volet mode et volet design industriel) ainsi que la mise en place du processus de gestion des déclarations du Régime d'investissement coopératif.

Dépenses et investissements prévus et réels en ressources informationnelles en 2014-2015

	Dépenses et investissements prévus (000 \$)	Dépenses et investissements réels (000 \$)	Explication sommaire des écarts
Activités d'encadrement	614,4	497,9	La création du Ministère a contribué à la vacance de certains postes d'encadrement durant une partie de l'année.
Activités de continuité	7 565,1	5 283,7	La création du Ministère a fait en sorte que certaines activités n'ont pu être réalisées comme prévu dans la planification annuelle.
Projets	719,3	730,1	La création du Ministère et le rapatriement de plusieurs ressources ont obligé celui-ci à revoir la priorisation des projets. Le dépassement s'explique principalement par l'ajout du projet non budgété de migration des postes de travail vers Windows 7.
Dépenses et investissements en ressources informationnelles	8 898,8	6 511,7	La création du Ministère a provoqué des ajustements tant en matière d'infrastructures requises que de systèmes à faire fonctionner. Ces ajustements ont permis de générer des économies considérables, soit plus de 25 % des dépenses prévues.

Liste et état d'avancement des principaux projets en ressources informationnelles en 2014-2015

Liste des projets	Avancement (%)	Explication sommaire des écarts
Attestations pour les crédits d'impôt	100	Le projet a progressé comme prévu.
Prestation électronique de services	45	Ce projet a été suspendu. Toutefois, il cédera sa place à des projets de services en ligne.
Dossier client Export Québec (phase 1)	100	Certains ajustements ont dû être faits pour permettre l'intégration de ce système provenant du ministère des Relations internationales et de la Francophonie. La planification initiale a toutefois été respectée.
Mise à niveau des logiciels des postes de travail vers Windows 7	60	La mise à jour des postes de travail avec Windows 7 a été retenue en cours d'année comme un projet prioritaire en 2014-2015.

Liste et ressources affectées aux principaux projets en ressources informationnelles

Liste des projets	Ressources humaines prévues (000 \$)	Ressources humaines utilisées (000 \$)	Ressources financières prévues (000 \$)	Ressources financières utilisées (000 \$)	Explication sommaire des écarts
Attestations pour les crédits d'impôt	159,0	63,4	84,0	119,0	La diminution des coûts est due à un changement dans la gestion et les livrables du projet.
Prestation électronique de services	97,8	41,6	222,2	256,5	Ce projet a été suspendu. Des efforts ont toutefois été faits afin de récupérer la plupart des éléments d'architecture et d'isoler des systèmes déjà en production.
Dossier client Export Québec (phase 1)	65,0	63,7	91,3	96,5	Certains ajustements ont dû être faits pour permettre l'intégration de ce système provenant du ministère des Relations internationales et de la Francophonie.
Mise à niveau des logiciels des postes de travail vers Windows 7	0,0	22,5	0,0	66,9	La mise à jour des postes de travail avec Windows 7 a été retenue en cours d'année comme un projet prioritaire en 2014-2015.

5



RÉSULTATS À L'ÉGARD
DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE

Les résultats du Ministère en matière de développement durable sont présentés en fonction des orientations et des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD). Ils contribuent également aux objectifs d'occupation et de vitalité des territoires (OVT).

Au cours de l'année 2014-2015, le Ministère a instauré une gouvernance interne en développement durable. Un nouveau comité ministériel de développement durable a été mis sur pied. Ce comité est formé d'un représentant de chaque secteur du Ministère et est appuyé par trois groupes de travail, soit le groupe de travail pour l'économie verte et responsable, le groupe de travail pour l'intégration des principes de développement durable dans les actions structurantes et le groupe de travail pour la gestion écoresponsable des activités du Ministère. De même, un réseau des répondants régionaux en développement durable a été formé.

Le Ministère poursuit la réalisation d'interventions en développement durable qui contribuent aux objectifs de la SGDD 2008-2013, prolongée jusqu'au 31 décembre 2014, bien qu'aucun plan d'action de développement durable ne soit officiellement en vigueur. Ainsi, les résultats pour l'année 2014-2015 sont présentés selon les objectifs de la SGDD auxquels le Ministère contribue. Les interventions liées à l'objectif 26, « Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques », sont quant à elles présentées à la section 2, « Résultats 2014-2015 », aux pages 21 et 22, où il est question du soutien au développement de l'entrepreneuriat auprès des clientèles cibles et du soutien à l'entrepreneuriat collectif.

Orientation gouvernementale	Objectif gouvernemental
1. Informer, sensibiliser, éduquer, innover	1. Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre

Sensibilisation et formation du personnel

Au cours de l'année, le Ministère a poursuivi ses efforts de sensibilisation du personnel. Ainsi, près d'une trentaine d'employés ont assisté à l'un des trois ateliers sur le sujet « S'approprier le développement durable ». De plus, 19 manchettes intranet ont été diffusées. Plusieurs thèmes y sont abordés, dont la gestion environnementale, la consommation responsable et la responsabilité sociale des entreprises.

Selon un sondage réalisé auprès des employés du Ministère³⁰, le taux de sensibilisation du personnel à la démarche de développement durable s'élève à 68 %. Le sondage indique aussi que les employés ont une bonne connaissance du concept de développement durable (81,7 %) et qu'ils connaissent les gestes qu'ils peuvent poser pour intégrer les principes de développement durable dans leurs tâches quotidiennes (64,8 %).

Sensibilisation et formation des entreprises

En 2014-2015, le Ministère a développé et diffusé une capsule de formation en ligne destinée aux entreprises faisant affaire à l'international. La formation démontre notamment comment les contraintes découlant des pressions réglementaires et sociales à l'international peuvent se transformer en occasions pour les entreprises, que celles-ci entreprennent une démarche de partenariat, d'exportation ou d'investissement. D'octobre 2014 à mars 2015, près de 400 personnes ont utilisé ce nouvel outil.

Le Ministère a également soutenu la réalisation de sept projets de formation et de réseautage des entreprises souhaitant se doter d'une démarche de développement durable et il a appuyé l'organisation de sept colloques, conférences et séminaires, dont :

- l'organisation d'Americana 2015, Salon international des technologies environnementales;
- l'élaboration d'un guide pratique en développement durable pour le secteur de la transformation alimentaire;
- la formation de 44 entreprises de Lanaudière, notamment sur les thèmes de la gestion des matières résiduelles, des gaz à effet de serre et du marché du carbone, l'application du développement durable et ses bénéfices en entreprise.

Enfin, dans le cadre de leurs activités d'accompagnement stratégique, les conseillers régionaux du Ministère sensibilisent les entreprises aux bénéfices du développement durable et de la production à valeur ajoutée. Dans ces activités, les entreprises sont invitées, entre autres, à améliorer leur performance financière en minimisant l'emballage, les déchets et la consommation d'énergie, en plus de veiller à l'allongement de la durée de vie des produits et à la réduction de l'utilisation de produits toxiques pour la production.

30. Le sondage a été effectué sur le site intranet auprès de tous les employés. Il s'est déroulé du 11 au 29 mai 2015; 290 personnes y ont répondu sur un effectif total de 718.

Orientation gouvernementale	Objectif gouvernemental
3. Produire et consommer de façon responsable	6. Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux

Au cours de l'année 2014-2015, un groupe de travail sur la gestion écoresponsable des activités du Ministère a été mis sur pied. Ce comité regroupe des représentants des directions des ressources matérielles, financières et informatiques et des communications. Ceux-ci ont pour mandat de renforcer les pratiques du Ministère en ce qui a trait à la gestion écoresponsable et de mettre en œuvre un plan d'action.

Les résultats qui suivent s'ajoutent aux actions accomplies par le Ministère depuis 2009, ou sont en continuité avec elles.

Organisation d'événements d'envergure

- En 2014-2015, le Ministère a effectué ou soutenu l'organisation de 30 événements d'envergure (colloques, congrès, et rencontres impliquant des partenaires provenant de l'extérieur). La moitié d'entre eux avaient intégré des critères d'écoresponsabilité³¹.

Déplacements des employés

- Au cours de l'année, 810 rencontres ont été effectuées au moyen du service de conférence Web avec une moyenne de quatre participants par activité.
- Une unité de conférence Web sous-utilisée au centre administratif de Québec a été transférée au bureau régional du Nord-du-Québec ce qui permettra de réaliser des économies par la réduction des déplacements.
- Le Ministère continue d'utiliser une voiture électrique.

Gestion environnementale

- Le Ministère a fait un nouveau pas dans la réduction de l'utilisation d'eau embouteillée. Désormais, l'achat de bouteilles d'eau individuelles pour les visiteurs n'est plus permis. Il est recommandé d'utiliser des pichets avec des verres réutilisables.
- Pendant l'année, une dizaine de manchettes ont été diffusées sur l'intranet sur les thèmes de l'énergie, de la qualité de l'air, des déplacements durables, des achats écoresponsables, du Jour de la Terre, etc.
- Le Ministère exige, dans la plupart de ses contrats d'impression, l'utilisation de papier recyclé et certifié provenant d'une ressource gérée durablement.

31. Dans le cadre d'événements, la notion de « critères d'écoresponsabilité » fait référence aux gestes tels que le recours à la vaisselle réutilisable, le choix d'un traiteur local, la compensation des émissions de gaz à effet de serre générées par les déplacements, et la distribution de documents en format électronique.

Orientation gouvernementale	Objectif gouvernemental
3. Produire et consommer de façon responsable	9. Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières

En 2014-2015, un groupe de travail sur la prise en compte du développement durable dans les actions structurantes a été formé. Il veillera à poursuivre l'intégration progressive de la prise en compte des principes et des enjeux de développement durable dans les programmes d'aide financière, les politiques, les stratégies, les plans d'action, les décisions majeures, les décrets, les rapports d'évaluation de programmes et les autres interventions structurantes du Ministère.

Au cours de la même période, plus de 90 % des actions structurantes ont pris en compte les principes de développement durable. Parmi celles-ci, notons :

- l'intégration du développement durable comme principe directeur dans le Fonds d'aide à l'économie de Lac-Mégantic et dans le programme Créativité Québec;
- la refonte du formulaire de demande d'aide financière du programme NovaScience afin que le promoteur définisse les liens entre son projet et différentes initiatives liées au développement durable;
- la modification de la Loi sur les coopératives.

Orientation gouvernementale	Objectif gouvernemental
4. Accroître l'efficacité économique	12. Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable

En 2014-2015, le Ministère a répertorié 35 projets soutenus³², dont 22 nouveaux, contribuant à la production et à la consommation responsables. Ceux-ci visaient :

- le développement d'un produit ou d'un service dont la finalité est d'améliorer les impacts sociaux ou environnementaux d'un produit ou service équivalent (19);
- l'implantation de procédés permettant d'améliorer les impacts sociaux ou environnementaux des activités économiques (11);
- la prise en compte du développement durable de manière transversale dans tout le modèle d'affaire d'une entreprise (8);
- l'amélioration des impacts sociaux ou environnementaux des activités économiques d'un créneau d'excellence (1).

Parmi les projets, soulignons :

- le développement d'une chaîne d'approvisionnement de fibres polyester provenant de différentes sources afin de produire une fibre recyclée de qualité et à un coût acceptable;
- l'utilisation de l'asclépiade en remplacement du duvet pour des vêtements de haute performance. L'asclépiade est une fibre naturelle et écologique qui demande peu d'engrais, de pesticides et d'eau;
- la production et la commercialisation de palettes en acier galvanisé légères, durables et recyclables;
- le projet d'innovation du créneau d'excellence Ressources, sciences et technologies marines pour améliorer la gestion de l'eau utilisée dans le procédé de transformation des crevettes;
- le développement d'une unité de cogénération à la biomasse forestière qui produira de la chaleur et de l'électricité;
- l'accompagnement de cohortes d'entreprises pour l'élaboration de leur plan d'action de développement durable par Concertation Estrie, la Réserve mondiale de la biosphère Manicouagan-Uapishka et Lanaudière Économique.

32. Un projet peut se trouver dans plus d'une catégorie.

Orientation gouvernementale	Objectif gouvernemental
6. Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée	18. Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux

Contribution à la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016

Par ses multiples interventions et programmes, le Ministère contribue activement au dynamisme territorial du Québec, en partenariat avec les acteurs du milieu. En 2014-2015, les principales interventions structurantes du Ministère ont été :

- le soutien financier à 49 centres collégiaux de transferts de technologie présents partout en région;
- le soutien au projet mobilisateur de l'avion écologique;
- l'appui à quatorze projets d'infrastructures de recherche avec un investissement de 58,4 M\$ sur un coût total de 82,9 M\$;
- la présence de 36 créneaux et d'un pôle d'excellence dans la démarche ACCORD, à la gouvernance de laquelle près de 600 entreprises participent activement;
- la présence de 17 organismes Femmessor partout au Québec en soutien à l'entrepreneuriat féminin;
- le soutien aux 21 pôles régionaux d'économie sociale;
- la poursuite de la mise en œuvre de l'entente de partenariat relative au développement des coopératives;
- le soutien à 97 projets instaurés par les tables d'action en entrepreneuriat, un investissement de plus de 1,1 M\$ à l'échelle du Québec;
- l'investissement de 51,7 M\$ pour le développement local, dont le soutien à l'entrepreneuriat.

Plan d'accompagnement-conseil des entreprises du secteur privé

Conjointement avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le Ministère coordonne la Table d'accompagnement-conseil des entreprises pour le développement durable³³ (TACEDD) composée d'une douzaine de MO. Parmi les réalisations de la TACEDD en 2014-2015, notons :

- l'organisation et la tenue d'une demi-journée de conférences intitulée « Outils et bénéfices du développement durable en entreprise » à laquelle 41 représentants gouvernementaux ont participé;
- la mise à jour du répertoire gouvernemental d'outils de développement durable, disponible sur le portail Entreprises de Services Québec;
- la mise en ligne d'une section portant sur les activités de la TACEDD sur le site Internet du Ministère;
- la diffusion d'une infolettre aux partenaires de la TACEDD pour les informer des travaux réalisés au cours de l'année 2014-2015;
- la diffusion du bilan de la Stratégie de sensibilisation des entreprises québécoises au développement durable 2011-2013 sur le site Internet du Ministère.

En complément, des activités visant à planifier les travaux de la TACEDD pour 2015-2020 ont été menées :

- la réalisation de travaux d'analyse comparative des mesures de soutien mises en place à l'international pour appuyer le développement durable en entreprise (en continu);
- la rédaction d'un document analysant les facteurs déterminants de l'adoption d'une démarche de développement durable en entreprise;
- la tenue d'une consultation interministérielle sur l'élaboration du Plan d'accompagnement-conseil 2015-2020, à laquelle 33 représentants gouvernementaux ont participé.

33. Nouvelle appellation de la Table d'accompagnement-conseil des entreprises du secteur privé (TACEP).

Orientation gouvernementale	Objectif gouvernemental
7. Sauvegarder et partager le patrimoine collectif	21. Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique
	30. Soutenir la création, la production et la diffusion dans tous les secteurs du système culturel québécois afin d'en assurer le développement

Agenda 21

Culture
aujourd'hui
demain

Contribution à l'Agenda 21 de la culture

La culture est un moteur de développement économique important. Le Québec est pourvu de nombreux créateurs qui rayonnent autant au Québec qu'à l'étranger, mais il est également riche d'un patrimoine naturel et culturel.

En 2014-2015, le Ministère a soutenu 20 initiatives³⁴, visant :

- le développement de nouveaux produits culturels et touristiques (5);
- la valorisation, la promotion et la commercialisation de produits culturels existants (9);
- le soutien aux coopératives d'artistes (7);
- la préservation du patrimoine matériel et immatériel (3).

Parmi ces initiatives, notons :

- le soutien au projet de relance de l'industrie de la fourrure dans l'ensemble du Québec, plus particulièrement au Saguenay-Lac-Saint-Jean;
- le développement d'une trousse d'introduction à l'artisanat cri, afin d'améliorer l'expérience touristique;
- l'appui aux designers de mode par l'intermédiaire d'événements de développement de marchés;
- l'accompagnement d'entreprises et d'organismes culturels lors de la mission économique en Chine.

34. Une même initiative peut se trouver dans deux catégories.

Orientation gouvernementale	Objectif gouvernemental
7. Sauvegarder et partager le patrimoine collectif	23. Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable

Le Ministère soutient des projets de recherche et d'innovation dans le domaine du développement durable. Ces projets touchent autant les domaines de l'énergie, de la mobilité durable et des ressources naturelles que celui des technologies vertes.

En 2014-2015, 17 initiatives ont été répertoriées, dont :

- le transfert à l'industrie minière de nouvelles technologies visant l'optimisation du procédé de flottation menant à une augmentation de la récupération des métaux;
- l'élaboration de nouveaux liants minéraux pour la formulation de bétons écologiques et durables;
- un laboratoire de nanomatériaux avancés pour la production d'énergie propre et le maintien durable de l'environnement;
- un outil Web servant à implanter des pratiques de gestion visant à anticiper et à gérer la propagation des effets domino entre les réseaux traditionnels de drainage urbain, considérant les risques de surverse, de débordement et d'inondation induits par les changements climatiques;
- le développement de matériaux avancés de construction bio-sourcés dans une économie post-carbone.

Orientation gouvernementale	Objectif gouvernemental
8. Favoriser la participation à la vie collective	25. Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions

La consultation des parties prenantes est essentielle à l'émergence et à la poursuite d'interventions structurantes et novatrices. En consultant les entreprises, les partenaires socioéconomiques et les autres organismes publics, le Ministère vise à maximiser ses propres retombées pour le Québec.

Au cours de l'année 2014-2015, le Ministère a coordonné des initiatives majeures (politique, stratégie, loi, plan d'action, etc.) qui ont fait l'objet d'une consultation des parties prenantes³⁵, dont :

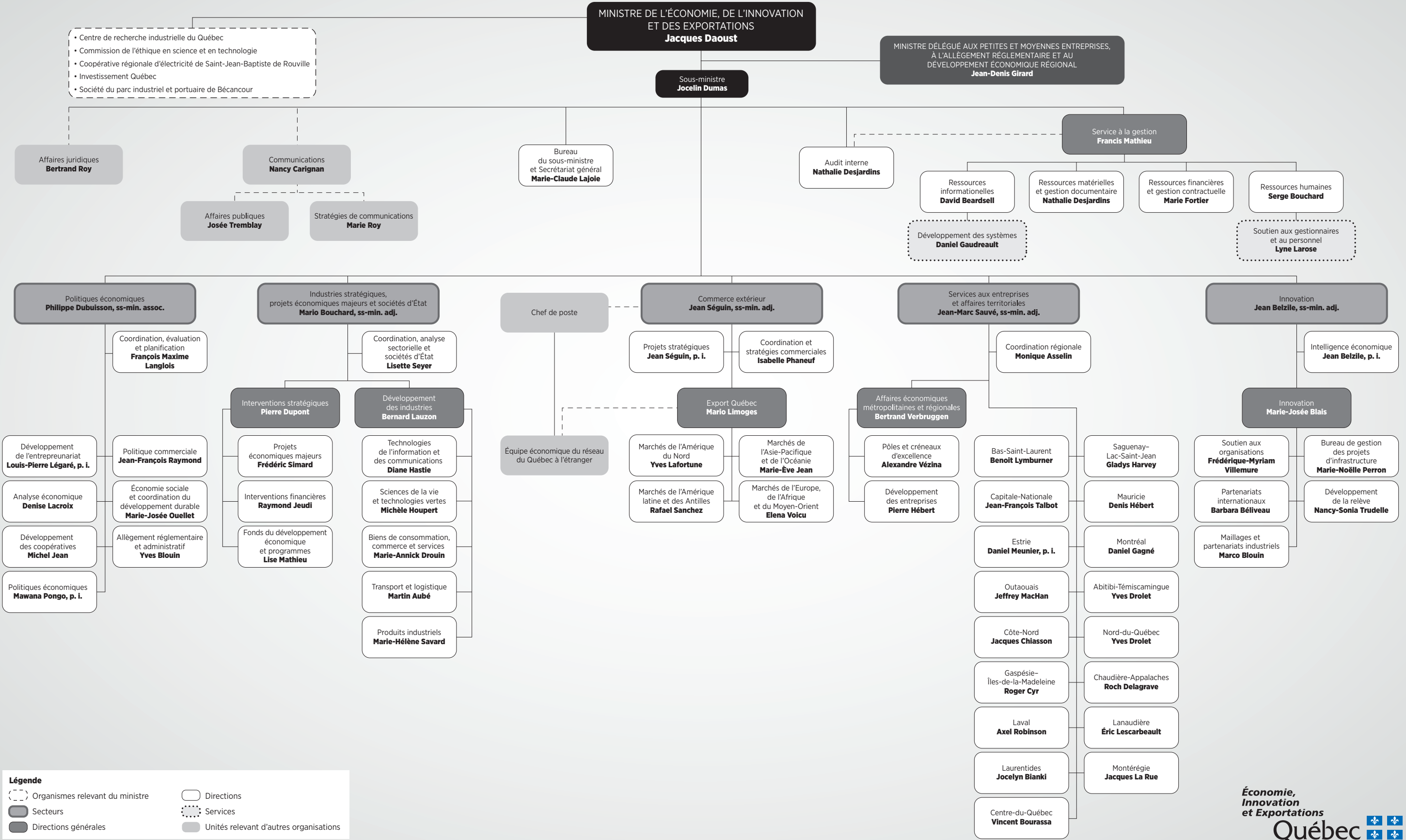
- la Stratégie québécoise de développement de l'aluminium;
- le Plan d'action gouvernemental en économie sociale.

Soulignons également que la Direction régionale de Lanaudière a élaboré, pour son entité, un plan d'action de développement durable répondant à la norme BNQ 21000. Pendant le processus, la direction a consulté, par un questionnaire en ligne, ses partenaires locaux et régionaux ainsi que sa clientèle formée d'entreprises. Ainsi, elle a pu connaître leur perception relativement à ses pratiques de gestion, dans le but d'améliorer les retombées sociales, environnementales et économiques de ses activités.

Enfin, rappelons que la consultation des parties prenantes du Ministère est une étape incontournable du processus d'évaluation de programme du Ministère et des organismes qu'il soutient. Cette année, huit évaluations ont été réalisées.

35. Les consultations publiques du Ministère peuvent s'effectuer, entre autres, sous les formes suivantes : rencontres avec des partenaires, recueils de mémoires, forums en ligne.

Organigramme du Ministère au 31 mars 2015



Les résultats du Fonds du développement économique (FDE) pour 2014-2015

La raison d'être du Fonds

Le FDE a été institué au sein du Ministère (1^{er} avril 2011) en vertu de la Loi sur Investissement Québec¹. Le principal avantage du Fonds est de permettre la réalisation d'interventions structurantes pour le développement économique du Québec. En outre, il contribue à améliorer la gestion du risque propre au développement économique et à optimiser les retombées de projets structurants.

Les rôles et les responsabilités

L'administration des programmes d'aide financière et les autres mandats sont confiés à Investissement Québec (IQ), de même que la gestion du Fonds. Ainsi, le Ministère, qui agit au nom du gouvernement, est responsable du Fonds et donc, de l'élaboration des programmes, de la rémunération d'IQ et de la reddition de comptes du Fonds. IQ administre le Fonds pour le compte du Ministère et exécute les mandats qui lui sont confiés.

Les activités du Fonds

Le FDE est affecté à deux grands types d'activités de soutien aux entreprises. Le premier type de soutien prend la forme d'une aide financière structurante prévue par les programmes réguliers, les programmes conjoncturels et la réalisation de mandats gouvernementaux. Le second type d'activités permet l'exécution de mandats particuliers confiés à IQ, comme l'admissibilité à différentes mesures d'aide fiscale.

1. Art. 25 de la Loi sur Investissement Québec.

Les résultats du FDE pour 2014-2015

Les résultats du financement, dans le cadre du FDE, s'élèvent à 227,2 M\$ provenant des programmes et mandats pour soutenir des projets d'une valeur de 1,1 G\$ qui contribueront à la création ou à la sauvegarde de 4 861 emplois. À cette somme s'ajoutent des engagements de 82,5 M\$ dans des fonds d'investissement, portant le financement global à 309,7 M\$. Les interventions sous la forme de prêts et de garanties de prêt représentent 55,6 % du financement du FDE et celles en capitaux propres, 8,8 %.

Les activités de Ressources Québec inc., filiale d'IQ, sont incluses dans les résultats du FDE. Au cours de l'exercice 2014-2015, Ressources Québec inc. a effectué deux interventions financières d'une valeur totale de 2,6 M\$ pour le compte du FDE. Ce financement permettra d'appuyer des projets d'une valeur de 11,6 M\$.

Résultats globaux des activités de financement

Interventions financières	2014-2015
Financements autorisés (en M\$)	309,7
Valeur déclarée des projets (en M\$) ¹	1 133
Nombre d'interventions financières	200
Nombre d'emplois créés ou sauvegardés ¹	4 861

1. Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

Répartition du financement par programme

Programme	Nombre d'interventions financières	Valeur (en M\$)	Valeur (en M\$)	Emplois créés ou sauvegardés ¹
		Financement	Projet ¹	
ESSOR ²	32	146,2	853,4	2 227
Mandats gouvernementaux ³	4	27,1	96,4	70
Programme d'appui au redressement et à la rétention d'entreprises stratégiques et aux territoires en difficulté – volet 2	17	20	25,8	1 683
Fonds de diversification économique du Centre-du-Québec et de la Mauricie	86	16,8	95,0	461
Fonds de diversification économique – MRC des Sources	25	4,1	9,8	228
Programme d'aide financière spécifique – Lac-Mégantic	10	0,9	1,1	24
Fonds d'aide à l'économie de Lac-Mégantic	5	2	11,9	56
Programme favorisant la capitalisation des entreprises de l'économie sociale	6	0,2	5,5	36
Programme d'appui au développement des attraits touristiques	14	8,9	34,1	76
Fonds de diversification de l'industrie forestière de PF Résolu Canada inc.	1	1	0	0
Sous-total	200	227,2	1 133	4 861
Fonds d'investissement ⁴	nd	82,5	nd	nd
Total	200	309,7	1 133	4 861

1. Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

2. Aux interventions régulières s'ajoutent celles faites en vertu de l'article 19 de la Loi sur Investissement Québec financées à même le programme.

3. Aides financières ponctuelles accordées en vertu de l'article 19 de la Loi sur Investissement Québec.

4. La valeur de financement représente la participation du gouvernement par l'entremise du FDE à la capitalisation de trois fonds, en vertu de l'article 21 de la Loi sur Investissement Québec.

Source : Investissement Québec.

Répartition du financement par secteur d'activité économique

Secteur d'activité économique	Nombre d'interventions financières	Valeur (en M\$)	Valeur (en M\$)	Emplois créés ou sauvegardés ¹
		Financement	Projet ¹	
PRIMAIRE				
Agriculture et pêche	1	0,04	2,4	0
Foresterie	2	4	4	236
Mines	2	2,6	11,6	0
Total partiel	5	6,6	18	236
SECONDAIRE				
Construction	1	0,1	0,2	10
Alimentation et boissons	19	13	138,9	361
Caoutchouc et plastique	3	3,8	23,7	127
Vêtements, textile et cuir	1	0,02	0,04	0
Produits du bois et meubles	17	34,7	105,5	450
Papier et imprimeries	2	0,9	7,4	37
Métaux de première transformation et produits métalliques	26	8,3	26,9	261
Machinerie	17	7,9	53,3	417
Matériel de transport	7	22,4	122,4	583
Produits électriques et électroniques	6	10,2	51,5	457
Produits minéraux non métalliques	6	2,4	8,5	238
Produits raffinés du pétrole, du charbon et des industries chimiques	15	92,3	480	663
Industries manufacturières diverses	6	0,9	5,6	86
Total partiel	126	196,9	1 024	3 690

1. Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

Répartition du financement par secteur d'activité économique (suite)

Secteur d'activité économique	Nombre d'interventions financières	Valeur (en M\$)	Valeur (en M\$)	Emplois créés ou sauvegardés ¹
		Financement	Projet ¹	
TERTIAIRE				
Services professionnels, scientifiques et techniques	5	2,2	4,9	138
Conception de systèmes informatiques et services connexes et édition de logiciels	7	0,6	2,2	44
Recyclage, gestion des déchets et services environnementaux	10	3	7,8	43
Commerce de gros, de détail et transport	5	0,8	1,7	10
Soins de santé et services sociaux	2	0,08	1,2	33
Hébergement et services de restauration	9	3,8	18,5	61
Services divers	31	13,2	54,7	606
Total partiel	69	23,7	91	935
Fonds d'investissement ²	nd	82,5	nd	nd
Total	200	309,7	1 133	4 861

Les interventions du FDE ont porté principalement sur des projets liés à des entreprises du secteur secondaire, lequel représente 63 % des interventions financières effectuées en 2014-2015, et ont touché principalement les secteurs des métaux de première transformation et des produits métalliques, de l'alimentation et des boissons, des produits du bois et des meubles, ainsi que de la machinerie. Le secteur secondaire compte également pour 76 % des emplois créés ou sauvegardés.

1. Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

2. Cette information n'est pas disponible par secteur d'activité économique.

Répartition du financement par région administrative

Région administrative	Nombre d'interventions financières	Valeur (en M\$) Financement	Valeur (en M\$)	Emplois créés ou sauvegardés ¹
			Projet ¹	
01 Bas-Saint-Laurent	2	6	27	8
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	7	8,7	25,4	288
03 Capitale-Nationale	7	63,6	255,5	660
04 Mauricie	34	11	28,5	568
05 Estrie	43	11,2	48,1	396
06 Montréal	14	47,6	320,3	1 370
07 Outaouais	2	1,3	3,3	95
08 Abitibi-Témiscamingue	2	25	54,4	242
09 Côte-Nord	0	0	0	0
10 Nord-du-Québec	2	1,3	1,6	0
11 Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	0	0	0	0
12 Chaudière-Appalaches	2	0,8	3,1	18
13 Laval	1	2	14,2	20
14 Lanaudière	5	1,5	4,4	17
15 Laurentides	4	4,6	61,1	98
16 Montérégie	14	12,4	93,4	499
17 Centre-du-Québec	61	30,2	192,7	582
Sous-total	200	227,2	1 133	4 861
Fonds d'investissement ²	nd	82,5	nd	nd
Total	200	309,7	1 133	4 861

1. Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans.

Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

2. Cette information n'est pas disponible par région administrative.

Le Ministère et IQ ont des bureaux répartis dans l'ensemble des régions du Québec, ce qui permet de contribuer au développement de toutes les régions. Au cours de l'exercice, les régions de Montréal, de Laval et de la Capitale-Nationale ont bénéficié de 37 % des 309,7 M\$ alloués par le FDE, et devraient générer 42 % des emplois créés ou sauvegardés. Les autres régions du Québec ont, pour leur part, bénéficié de 63 % des montants alloués par le FDE et devraient générer 58 % des emplois créés ou sauvegardés.

Répartition du financement selon la taille de l'entreprise

Taille de l'entreprise	Nombre d'interventions financières	Valeur (en M\$)	Valeur (en M\$)	Emplois créés ou sauvegardés ¹
		Financement	Projet ¹	
PME				
Moins de 5 employés	36	6,4	13,1	43
De 5 à 19 employés	57	14,0	69,8	242
De 20 à 199 employés	78	84,3	353,3	1 921
Grande entreprise				
200 employés ou plus	29	122,5	696,8	2 655
Sous-total	200	227,2	1 133	4 861
Fonds d'investissement ²	nd	82,5	nd	nd
Total	200	309,7	1 133	4 861

Au cours de la dernière année, 86 % des interventions financières ont visé des entreprises de moins de 200 employés.

1. Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création des emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

2. Cette information n'est pas disponible par taille d'entreprise.

Rentabilité économique des interventions du FDE

L'Institut de la statistique du Québec (ISQ) a évalué les retombées économiques des projets financés par le FDE et des activités des entreprises de son portefeuille. Ces retombées sont estimées au moyen de simulations effectuées avec le modèle intersectoriel québécois de l'ISQ à partir de données fournies par IQ.

L'évaluation de la rentabilité économique des interventions du FDE se solde par un ratio avantages-coûts de 16,6. Cela signifie, pour chaque dollar de coût que le FDE occasionne au gouvernement du Québec, celui-ci perçoit 16,60 \$ en recettes fiscales et parafiscales.

Recettes fiscales et parafiscales totales liées au FDE en M\$¹

	2014-2015
Recettes liées à la réalisation des projets financés par le FDE ²	113,4
Recettes liées aux ventes des entreprises du portefeuille du FDE ³	2 924,4
Recettes totales du FDE	3 037,8
Coûts nets pour le gouvernement	183,4
Ratio avantages-coûts	16,6

1. Source : Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, résultats calculés à partir du modèle intersectoriel du Québec.
2. L'évaluation a porté sur les projets financés par le FDE en 2014-2015 selon les types de dépenses : construction, équipement et machinerie, honoraires professionnels, fonds de roulement, etc. L'évaluation exclut les projets des entreprises qui ont une situation précaire.
3. L'évaluation a été menée à partir des dossiers d'entreprises dont la fin de l'exercice se situe entre le 1^{er} juillet 2013 et le 30 juin 2014 pour l'exercice 2014-2015, en simulant l'incidence des ventes annuelles réalisées à la suite de la mise en place de projets financés au cours des années précédentes.

Mesures fiscales

Les principaux objectifs des mesures fiscales sont de favoriser les entreprises du secteur des technologies de l'information et de stimuler l'innovation technologique, la création d'emplois ainsi que le développement économique des régions du Québec.

Au cours de l'exercice, 568 certificats initiaux ont été délivrés ainsi que 2 681 attestations annuelles. Rappelons que les certificats initiaux sont délivrés une seule fois aux entreprises et confirment notamment que celles-ci exercent des activités dans le secteur visé par la mesure fiscale. Pour leur part, les attestations annuelles confirment, pour une année d'imposition donnée, le respect des critères d'admissibilité gérés par IQ. Ces attestations permettent aux entreprises d'obtenir une aide fiscale de Revenu Québec.

Fonds d'investissement

IQ agit à titre de mandataire pour la mise sur pied de fonds d'investissement dans lesquels le gouvernement du Québec investit par l'entremise du FDE. Au cours de l'exercice financier 2014-2015, IQ a constitué Teralys Capital Fonds d'innovation, comptant une capitalisation actuelle de 279 M\$, qui pourra toutefois atteindre 375 M\$. De plus, toujours au nom du gouvernement, IQ a participé à la recapitalisation du Fonds Anges Québec Capital, désormais doté d'une capitalisation de 85,8 M\$. Les contributions maximales du FDE à ces deux fonds sont respectivement de 62,5 M\$ et de 10 M\$.

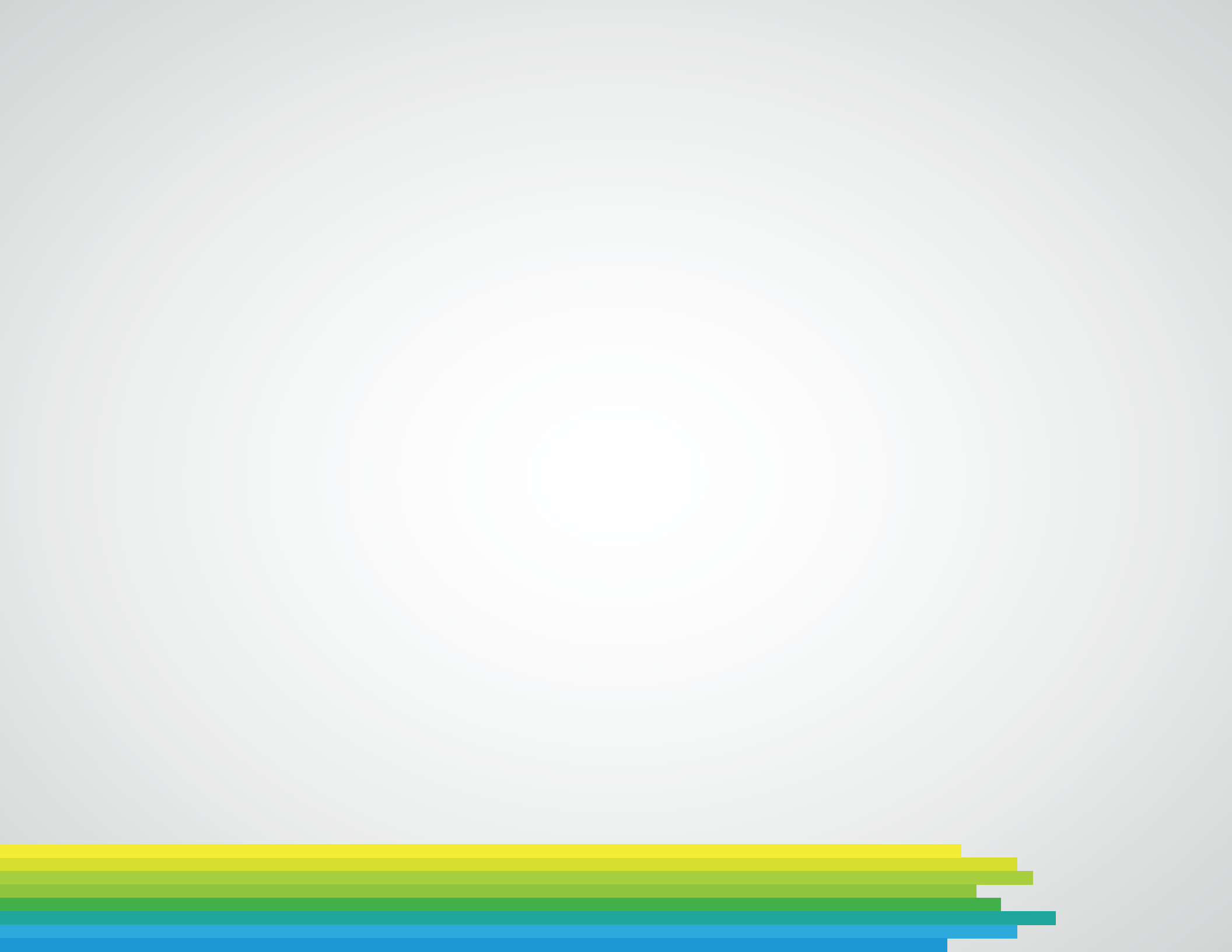
IQ agit également à titre de mandataire pour le nouveau Fonds Biomasse Énergie I, qui est doté d'une capitalisation de 20,2 M\$, dont 10 M\$ proviennent du FDE.

Au total, les engagements maximaux du FDE à l'égard de ces trois fonds d'investissement s'élèvent donc à 82,5 M\$.

Enfin, IQ agit également comme gestionnaire du Fonds Relève Québec S.E.C., dans le cadre duquel seize prêts ont été accordés à des repreneurs québécois au cours de l'exercice, pour une valeur de 2,6 M\$.

Valeur du portefeuille

Au 31 mars 2015, le portefeuille du FDE est d'une valeur de 4,7 G\$ ce qui comprend 1 750 interventions financières pour 1 291 entreprises.





economie.gouv.qc.ca

Économie,
Innovation
et Exportations

Québec 